

Aviva France
Rapport annuel 2006



AVIVA FRANCE

*Assemblée Générale Annuelle
du 22 juin 2007*

Exercice 2006

AVIVA FRANCE

*Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire
au capital de 852.008.560 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
384 634 234 RCS Nanterre - Tél : 01 76 62 50 00*

Conseil de surveillance

*Tidjane THIAM
Président*

*Christian FAYARD
Vice-Président*

Bruno FLICHY

Richard HARVEY

Christian HUOT

*Robert PEUGEOT**

Bernard VATIER

Anthony WYAND

Directoire

*Bruno ROSTAIN
Président*

Jean-Luc FRANÇOIS

Philippe SORRET

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT, titulaire

Dominique DURET-FERRARI, suppléant

Stafford DAVISON, titulaire

FIDORG AUDIT, suppléant

** démissionnaire au 15 mars 2007*

sommaire

- *Rapport du Directoire*..... 3
- *Rapport du Conseil de surveillance*..... 18
- *Rapports des Commissaires aux comptes* 19
- *Résolutions*..... 28

comptes sociaux

- *Bilan au 31 décembre 2006*..... 32
- *Compte de résultat de l'exercice 2006*..... 34
- *Annexe aux comptes sociaux*..... 36

comptes consolidés

- *Bilan consolidé au 31 décembre 2006* 50
- *Résultats consolidés de l'exercice 2006*..... 52
- *Annexe aux comptes consolidés*..... 53

Rapport du Directoire

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'année 2006, soumettre à votre approbation les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2006 et délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Contexte économique et marché

En assurance vie individuelle, la forte progression du CAC 40 (+17,5 %) pour la quatrième année consécutive et le changement de fiscalité sur les Plans d'Épargne Logement ont alimenté un développement soutenu de la collecte en 2006. Les cotisations d'assurance vie et de capitalisation sont ainsi en augmentation de 18 % par rapport à 2005 ; il convient de noter que les transferts opérés dans le cadre de l'amendement Fourgous (comptabilisés par certains opérateurs en chiffre d'affaires) et le réinvestissement d'une part non négligeable de la décollecte des Plans d'Épargne Logement de plus de 12 ans ont un impact respectif de 4 et 9 points sur cette croissance à deux chiffres.

Les versements en unités de compte sont toujours en forte progression (+45 %), croissance nettement supérieure à celle des versements sur les supports euros (+10 %).

En assurances dommages, les marchés demeurent toujours très concurrentiels et difficiles : concurrence des bancassureurs en Automobile et Multirisque Habitation, arrivée à maturité du marché des risques Santé, poursuite de la régression du marché des risques d'entreprises, tiré par le retournement de cycle sur les grands comptes et un effet de contagion sur les PME ...

Groupe Aviva France

Pour notre Groupe, 2006 s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec des résultats en progression et un renforcement de nos réserves. Nos efforts en direction de nos clients et réseaux, l'amélioration de nos processus et de notre efficacité, tant administrative que commerciale, et la qualité de la gestion financière d'Aviva Gestion d'Actifs ont permis de générer ces résultats.

En dommages, notre croissance du chiffre d'affaires brut de 2 % s'accompagne d'une amélioration sensible du ratio combiné (sinistres + frais généraux + commissions) / primes, qui s'établit à 99 % (contre 101 % en 2005) et d'un travail en profondeur avec notre réseau d'agents pour encore renforcer notre engagement client. Le développement du réseau d'agents se poursuit, avec 875 agents fin 2006, grâce à un recrutement de qualité.

En assurance vie, l'année a été marquée par la confirmation de notre position de spécialiste en unités de compte, avec une part des unités de compte dans les affaires nouvelles de 42 % (en volume), à comparer à 29 % pour le reste du marché. Cette position s'appuie bien sûr sur notre démarche systématique de « Bon Conseil », que nous étendons à l'ensemble de nos réseaux.

2006 a également été « l'année Fourgous », avec 6,1 milliards d'euros transformés, principalement grâce à l'AFER, ce qui représente 30 % de l'ensemble des transferts Fourgous du marché. Et surtout, 33 % de ces 6,1 milliards d'euros ont été réinvestis en unités de compte, alors que le quota défini par l'instruction fiscale est de 20 % - ce qui traduit le dynamisme de nos réseaux sur ces actions. Ce succès est aussi à mettre au crédit de la relation de confiance développée avec l'Association AFER.

Le partenariat avec le Crédit du Nord se montre dynamique et répond parfaitement à nos attentes, avec une progression des affaires nouvelles de 17 %.

Aviva Gestion d'Actifs confirme l'excellence de sa gestion financière dans la durée, qui lui a encore valu de nombreuses distinctions en 2006.

En termes de perspectives ...

Nous disposons de bases solides, sur lesquelles nous nous appuyerons en 2007 afin de poursuivre notre stratégie de développement rentable. Par ailleurs, nous renforcerons la présence de notre marque en France et resterons attentifs aux opportunités de croissance, notamment via des partenariats.

En assurance vie, malgré un contexte d'attentisme généralisé sur le marché, lié en partie aux échéances électorales, notre objectif pour 2007 est de poursuivre notre développement à un rythme supérieur à celui du marché (prévision marché 2007 : +4 %), tout en maintenant notre attention sur les unités de compte dans le cadre de la systématisation de notre démarche de « Bon Conseil ». Enfin, l'activité Vie sera plus que jamais un facteur de développement de nos agents.

En assurances dommages, nous maintiendrons les grandes orientations suivies en 2006. Nous avons en outre l'ambition de revenir à un développement positif sur tous les risques majeurs du Particulier et de reprendre l'offensive sur le marché des TNS. Nos positions en Agricole seront défendues avec vigueur.

Société Aviva France

1 - Eléments comptables

a) comptes sociaux

L'exercice 2006 se solde par un bénéfice de 482 M€.

Les commentaires sur les comptes, les modalités de présentation de ceux-ci et les modifications apportées sont présentés dans l'Annexe aux comptes sociaux ; nous vous invitons à vous y reporter.

Il convient de noter que le 28 juillet 2006, Aviva France a cédé à la Compagnie Financière du Crédit Mutuel sa participation dans la société Procapital, réalisant ainsi une plus-value de cession nette d'impôt de 101,7 M€.

Dans le cadre de cette opération, les Obligations Convertibles en Actions de Procapital Investissement détenues par Aviva France ont été converties en actions le 27 juillet 2006. Après rachat des actions des fondateurs de Procapital Investissement, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Aviva France du 13 décembre 2006 a décidé la fusion absorption de cette société par Aviva France, à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2006.

b) comptes consolidés

S'agissant des comptes consolidés, on relèvera que :

- le chiffre d'affaires consolidé progresse de 1 %, à 6,4 Mds€,
- le résultat net, qui bénéficie en particulier de la plus-value de cession réalisée sur les titres Procapital, enregistre cette année une progression particulièrement forte : il s'établit à 452 M€ (contre 243 M€ en 2005).

Les commentaires sur ces comptes sont présentés dans l'Annexe aux comptes consolidés ; nous vous invitons à vous y reporter pour toute information, explication, notamment quant aux modifications éventuelles apportées au mode de présentation des comptes consolidés au titre de l'exercice écoulé.

2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 481.587.053,39 € auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur de 108.847,70 € formant un total disponible de 481.695.901,09 €, de la manière suivante :

- Dotation à la Réserve libre pour un montant de.....100.000.000,00 €
- Dividende de l'exercice (*)..... 270.512.717,80 €
- Report à nouveau 111.183.183,29 €

(*) soit un dividende de 12,70 € pour chacune des 21.300.214 actions composant le capital social.

Un acompte sur dividende du même montant ayant été versé en novembre 2006, il n'y aura aucun versement complémentaire au titre de l'exercice.

Depuis la loi de finances pour 2004, ce dividende ne donne plus lieu à avoir fiscal ; toutefois, pour les actionnaires personnes physiques, il ouvre droit à une réfaction de 40 % (loi du 30/12/05 - art. 76-1).

Enfin, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices, ainsi que celui de l'impôt correspondant déjà payé au Trésor Public :

Exercice	nombre d'actions	dividende net	impôt déjà payé au trésor (avoir fiscal) (*)
2003	21.300.214	7,00 €	3,50 €
2004	21.300.214	12,09 €	---
2005	21.300.214	12,85 €	---

(*) pour les actionnaires n'entrant pas dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Aviva France.

3 - Capital social - Actionnariat

Le capital social de votre société est demeuré inchangé pour l'exercice 2006, à 852.008.560 €, et est divisé en 21.300.214 actions de 40 € de nominal.

La société Aviva Participations détenait, au 31 décembre 2006, 21.296.689 actions sur les 21.300.214 actions composant le capital social de votre société, soit 99,98 %.

Afin de pouvoir faire face aux éventuels besoins en capital de votre société qui pourraient survenir, nous vous rappelons que, par décision de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire en date du 21 juin 2005, vous avez autorisé le Directoire, pour une durée de deux ans à dater de ladite Assemblée, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans la limite d'un plafond global de 100.000.000 € de nominal, le capital social étant intégralement libéré.

Cette autorisation arrivant aujourd'hui à son terme, nous vous proposons de la renouveler, aux mêmes conditions, pour une nouvelle période de deux ans et en conséquence d'autoriser le Directoire, pendant cette période, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans la limite d'un plafond global de 100.000.000 € de nominal, le capital social étant intégralement libéré.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce, il est proposé à votre Assemblée Générale, statuant sur un projet d'augmentation de capital, une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise, ce sous la forme d'une délégation octroyée par l'Assemblée Générale au Directoire.

Nous vous proposons que le montant global de l'augmentation de capital qui pourrait intervenir en vertu de ladite délégation soit fixé à 10.000.000 €, la valeur d'émission des actions qui seront alors créées étant fixée par le Directoire et par application des dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

Le Directoire disposerait à ce titre également d'un délai de deux ans pour décider, s'il le juge utile, souhaitable, et conforme aux intérêts sociaux, de la réalisation de l'augmentation précitée.

Au regard de la politique du Groupe, nous vous proposons néanmoins de ne pas vous prononcer favorablement quant à cette augmentation de capital réservée aux salariés.

Enfin et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de votre société n'en est actionnaire.

4 - Conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce

Aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2006 :

- la garantie consentie au profit d'Aviva Assurances en remplacement de celle précédemment consentie par CGU Courtage,
- la convention d'intégration fiscale applicable au sein du Groupe Aviva France, à effet du 1^{er} janvier 2001, et reconduite tacitement pour 5 ans au 1^{er} janvier 2006.

Pour votre parfaite information, nous vous précisons néanmoins que votre société a adhéré à effet du 1^{er} janvier 2007 à une nouvelle convention d'intégration fiscale, soumise aux dispositions de l'article L.225-87 du Code de commerce et dont les Commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés.

5 - Directoire et Conseil de surveillance

Au 1^{er} janvier 2006, le Directoire d'Aviva France était composé de :

- Bruno Rostain, président
- Philippe Sorret

Lors de sa réunion du 11 mai 2006, le Conseil de surveillance a porté à trois membres la composition du Directoire. De ce fait, le Directoire d'Aviva France est composé au 1^{er} janvier 2007 de Bruno Rostain, Président, Philippe Sorret, directeur général des principales entités opérationnelles, et Jean-Luc François, directeur général en charge des finances.

Au 1^{er} janvier 2006, votre Conseil de surveillance était constitué de :

- Philip Scott, président
- Christian Fayard, vice-président
- Patrick Duverger
- Bruno Flichy
- Richard Harvey
- Christian Huot
- Robert Peugeot
- Anthony Wyand

Au cours de l'exercice, les modifications suivantes sont intervenues :

- a) lors du Conseil du 6 juillet 2006, Patrick Duverger a remis son mandat de membre à disposition ; Bernard Vatier a été désigné pour le remplacer ;

- b) lors du Conseil du 19 octobre 2006, Philip Scott a remis ses fonctions de Président du Conseil de surveillance et de membre à disposition ; Tidjane Thiam a été nommé à ces fonctions.

Il sera donc proposé à la présente assemblée de ratifier ces deux nominations.

Par ailleurs, le mandat de membre du Conseil de surveillance de Christian Huot arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Au titre de l'exercice 2006, le montant total des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance s'est élevé à 129.900 €.

6 - Commissaires aux comptes

Il n'y a pas lieu de procéder au renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

7 - Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun événement majeur n'a marqué le début de l'exercice 2007.

8 - Evolution des participations

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre société.

Nous vous rappelons que votre société a procédé en 2006 à l'absorption, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, de la « Société de Participations » et de « Procapital Investissement », toutes deux filiales à 100 % de votre société.

Nous vous rappelons également que votre société a cédé la totalité de sa participation dans le capital :

- de la société Procapital à la Compagnie Financière du Crédit Mutuel en date du 27 juillet 2006,
- de la société Aviva Direct à la société Aviva Courtage, Aviva Direct étant ensuite absorbée par Aviva Courtage.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports ou présentations prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

En particulier, en application de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques et conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de votre société au cours de l'exercice figure à la suite du présent rapport.

Votre Directoire vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport du Conseil de surveillance puis à statuer sur les résolutions proposées.

Le Directoire

Annexe au rapport du Directoire

Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006 (Article L.225-102 du Code de commerce)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

*Philip G. SCOTT**

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président Directeur Général</i>	<i>Fin de mandat : CA du 19/10/2006</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Président du Conseil de surveillance</i>	<i>Fin de mandat : CS du 19/10/2006</i>

* Mandats exercés en France

Patrick DUVERGER

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat : CA du 06/07/2006</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	<i>Fin de mandat : CS du 06/07/2006</i>
<i>FAURECIA SA 542 005 376 NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>REMY COINTREAU-SA 302 178 892 RCS COGNAC</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>SOPAREXO SCA 352 812 911 RCS PARIS</i>	<i>Société en Commandite par Actions</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	

Christian FAYARD

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé par AGA du 27/06/2006</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance</i>	

Bruno FLICHY

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	
<i>CREDIT DU NORD 456 504 851 RCS LILLE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur et Président d'honneur</i>	
<i>EIFFAGE 709 802 094 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé en 2006</i>
<i>ASSOCIATION DU GRAND MONTREUIL</i>		<i>Président</i>	<i>Renouvelé en 2006</i>
<i>ASSOCIATION ECOLE SAINTE GENEVIEVE</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>CONSEIL DE LA CONCURRENCE</i>		<i>Membre</i>	
<i>DEXIA BANQUE BELGIQUE</i>		<i>Administrateur</i>	

Richard J. HARVEY*

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	<i>Renouvelé par AGA du 22/06/2006</i>

* Mandats exercés en France

Christian HUOT

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	

Robert PEUGEOT

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	<i>Renouvelé par AGA du 22/06/2006</i>
<i>SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS – FFP</i>		<i>Président Directeur Général</i>	
<i>SIMANTE, SL</i>		<i>Président Directeur Général</i>	
<i>CITROËN DEUTSCHLAND AKTIENGESELLSCHAFT</i>		<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	
<i>EPF - ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>LFPF - LA FRANÇAISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>IMERYS</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>GIE PSA RENAULT</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>SANEF</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>CITROËN DANMARK A/S</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>CITROËN UK LTD</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>B-1998, SL</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>FOMENTOS DE CONSTRUCCIONES Y CONTRATAS, S.A. (FCC)</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>FCC CONSTRUCCION, S.A.</i>		<i>Administrateur</i>	
<i>ZODIAC</i>		<i>Représentant permanent de FFP, membre du Conseil de surveillance</i>	
<i>FINANCIERE GUIREAUD</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Représentant statutaire de FFP, membre du Conseil de surveillance</i>	
<i>PSA PEUGEOT CITROEN</i>		<i>Membre du Comité Exécutif, Directeur Innovation et Qualité</i>	

Tidjane THIAM *

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président Directeur Général</i>	<i>Nommé par CA du 19/10/2006</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Président du Conseil de surveillance</i>	<i>Nommé par CS du 19/10/2006</i>
<i>ARKEMA 445 074 685 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Coopté par CA du 12/09/2006</i>

* Mandats exercés en France

Bernard VATIER

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par CA du 06/07/2006</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	<i>Nommé par CS du 06/07/2006</i>
<i>SAFRAN 562 082 909 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	

Anthony B. WYAND*

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé par AGA du 27/06/2006</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	
<i>SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 552 040 982 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président d'honneur Administrateur</i>	
<i>SOCIETE GENERALE 552 120 222 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE 419 071 659 RCS PARIS</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Président</i>	

* Mandats exercés en France

DIRECTOIRE

Bruno ROSTAIN

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Directeur général délégué</i>	<i>Confirmation CA 19/10/06</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Président du Directoire</i>	<i>Fin de mandat : 11/05/06 Nouveau mandat : 11/05/06</i>
<i>PROCAPITAL 428 677 900 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Président du Conseil de surveillance</i>	<i>Fin de mandat : 28/07/06</i>
<i>SOGESSUR 379 846 637 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>AVIVA DIRECT 338 599 319 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>	<i>Société dissoute le 15/12/06</i>
<i>AVIVA COURTAGE 379 665 011 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration</i>	
<i>AVIVA GESTION D'ACTIFS 335 133 229 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Président du Conseil de surveillance</i>	
<i>AVIVA VIE 732 020 805 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>	
<i>EUROFIL 351 542 451 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>SOCIETE D'EPARGNE VIAGERE 378 741 722 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration</i>	<i>Renouvelé par 1. AGA du 29/06/06 2. CA du 29/06/06</i>
<i>EPARGNE ACTUELLE 413 130 352 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé par AGO du 27/06/06</i>
<i>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé par AGA du 27/04/06</i>
<i>ANTARIUS 402 630 826 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>CHATEAUDUN VINCI 434 011 912 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Rreprésentant permanent d'Aviva France - administrateur</i>	
<i>MEDERIC EPARGNE 444 815 294 RCS PARIS</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	

<i>VIP CONSEILS</i> 344 043 658 RCS PARIS	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>HAVRE VINCI</i> 451 017 321 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent</i> <i>d'Aviva France - administrateur</i>	
<i>VICTOIRE SIRIUS</i> 391 399 458 RCS PARIS	<i>SICAV</i>	<i>Représentant permanent</i> <i>d'Aviva France - administrateur</i>	
<i>AFER-SFER</i> 400 680 245 RCS PARIS	<i>SICAV</i>	<i>Représentant permanent</i> <i>d'Aviva Vie - administrateur</i>	
<i>GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE</i> 315 597 500 RCS NANTERRE	<i>Groupement d'Intérêt</i> <i>Economique</i>	<i>Administrateur -</i> <i>Président</i>	
<i>GIE AFER</i> 325 590 925 RCS PARIS	<i>Groupement d'Intérêt</i> <i>Economique</i>	<i>Administrateur</i>	

Jean-Luc FRANÇOIS

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT</i> <i>L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA FRANCE</i> 384 634 234 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme à Directoire</i> <i>et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Directoire</i>	<i>Nommé par</i> <i>CS du 11/05/06</i>
<i>AVIVA GESTION D'ACTIFS</i> 335 133 229 RCS PARIS	<i>Société Anonyme à Directoire</i> <i>et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre</i> <i>du Conseil de surveillance</i>	<i>Ratifié par</i> <i>AG du 28/05/2006</i>
<i>AVIVA ASSURANCES</i> 306 522 665 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par</i> <i>AGAE du 29/06/06</i>
<i>AVIVA VIE</i> 732 020 805 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par</i> <i>AGA du 20/06/06</i>
<i>AVIVA COURTAGE</i> 379 665 011 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par</i> <i>AGAE du 20/06/06</i>
<i>EUROFIL</i> 351 542 451 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par</i> <i>AGO du 20/06/06</i>
<i>AVIVA INVESTISSEMENTS</i> 485 289 219 RCS NANTERRE	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Membre du Comité</i> <i>d'Investissement</i>	<i>Nommé par</i> <i>AG du 03/07/06</i>
<i>UNION FINANCIERE DE FRANCE</i> <i>BANQUE (UFFB)</i> 473 801 330 RCS PARIS	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent</i> <i>d'Aviva France - administrateur</i>	<i>Nommé à effet</i> <i>du 25/08/06</i>
<i>GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE</i> 315 597 500 RCS NANTERRE	<i>Groupement d'Intérêt</i> <i>Economique</i>	<i>Administrateur -</i> <i>Directeur général</i>	<i>Nommé par</i> <i>AGAE du 28/06/06</i>

<i>PROCAPITAL INVESTISSEMENT</i> 434 013 272 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent</i> <i>d'Aviva Vie - administrateur</i>	<i>société dissoute au</i> <i>13/12/06</i>
--	------------------------	--	---

Philippe SORRET

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA FRANCE</i> 384 634 234 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Directoire</i>	<i>Fin de mandat : 11/05/06</i> <i>Nouveau mandat : 11/05/06</i>
<i>AVIVA VIE</i> 732 020 805 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général</i>	
<i>SOCIETE D'EPARGNE VIAGERE</i> 378 741 722 RCS PARIS	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général délégué</i>	<i>Renouvelé par</i> 1. <i>AGA du 29/06/06</i> 2. <i>CA du 29/06/06</i>
<i>SOGESSUR</i> 379 846 637 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>MEDERIC CONSEIL</i> 445 406 648 RCS PARIS	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent</i> <i>d'Aviva Vie - administrateur</i>	
<i>MEDERIC EPARGNE</i> 444 815 294 RCS PARIS	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général délégué</i>	<i>Renouvelé par</i> 1. <i>AGO du 29/06/06</i> 2. <i>CA du 29/06/06</i>
<i>EPARGNE ACTUELLE</i> 413 130 352 RCS PARIS	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président</i> <i>du Conseil d'administration</i>	
<i>LA PAIX</i> 342 656 725 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général délégué</i>	
<i>AVIVA DIRECT</i> 338 599 319 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général délégué</i>	<i>société dissoute le 15/12/06</i>
<i>EUROFIL</i> 351 542 451 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Président du Conseil d'Administration</i> 3. <i>Directeur général délégué</i>	
<i>AVIVA ASSURANCES</i> 306 522 665 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général</i>	
<i>VIP CONSEILS</i> 344 043 658 RCS PARIS	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	
<i>AVIVA GESTION D'ACTIFS</i> 335 133 229 RCS PARIS	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	1. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> 2. <i>Vice-président</i>	
<i>AVIVA COURTAGE</i> 379 665 011 RCS NANTERRE	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général délégué</i>	

AMIS 342 369 857 RCS NANTERRE	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur général délégué	société dissoute le 29/06/06
AVIVA GESTION IMMOBILIER 434 129 649 RCS NANTERRE	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	
SOCIETE CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PEPINIERE (S.C.I.P.) 582 106 613 RCS NANTERRE	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	
ANTARIUS 402 630 826 RCS PARIS	Société Anonyme	1. Directeur général délégué 2. Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	nomination le 05/05/06
TRINITE VINCI 439 580 028 RCS NANTERRE	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	
CROISSANCE PIERRE 2 572 130 680 RCS NANTERRE	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE (U.F.F.B.) 473 801 350 RCS PARIS	Société Anonyme	Administrateur	renouvelé le 27/04/2006
AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219 RCS NANTERRE	Société par Actions Simplifiée	Président	
BETELGEUSE 395 087 976 RCS PARIS	SICAV	Administrateur	
AFER-SFER 400 680 245 RCS PARIS	SICAV	Représentant permanent de la Société d'Epargne Viagère - administrateur	
GIE TELESERVICES ASSURANCES (T.S.A.) 421 603 580 RCS NANTERRE	Groupement d'Intérêt Economique	Administrateur Président	
GIE AFER 325 590 925 RCS PARIS	Groupement d'Intérêt Economique	Administrateur	
NORWICH UNION INSURANCE LIMITED 775 750 540 RCS PARIS	Société de droit anglais	Représentant pour la France - mandataire général	

Rapport du Conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre société vous a convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément à la loi et aux dispositions statutaires, afin de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2006, les résultats de cette activité, les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Vous avez pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport général des Commissaires aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux et sur les comptes consolidés, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article 225-68 du Code de commerce, le Directoire nous a tenu périodiquement et régulièrement informés, au cours de l'exercice écoulé, de la gestion des affaires de la société : il nous a fourni informations et rapports sur la marche de la société et nous a présenté, en temps utile, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2006, ainsi que les comptes consolidés pour le Groupe Aviva France. En outre, le Directoire nous a soumis son rapport annuel.

Ce rapport du Directoire ainsi que le bilan, le compte de résultat de l'exercice 2006 et les comptes consolidés n'appellent, de notre part, aucune observation.

Le Conseil de surveillance approuve les résolutions qui sont proposées à vos suffrages, en particulier celle relative à la distribution d'un dividende de 270.512.717,80 €, soit 12,70 € pour chacune des 21.300.214 actions composant le capital social d'Aviva France.

En conséquence des informations qui viennent de vous être données, nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2006 et d'adopter les résolutions qui vous sont soumises par votre Directoire.

STAFFORD DAVISON
12, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aviva France, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Aviva France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Evaluation des titres de participation

L'actif de votre société est essentiellement composé de titres de participation dont les modalités d'évaluation sont présentées en annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des modalités d'évaluation de ces actifs, mises en œuvre par la société, décrites dans l'annexe 2-1, et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la société.

Nos travaux relatifs aux estimations significatives retenues par la direction nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

Paris et Paris-La Défense, le 5 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Stafford DAVISON



ERNST & YOUNG Audit



Guillaume Fontaine

STAFFORD DAVISON
12, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aviva France, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Aviva Participations

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

Votre conseil de surveillance du 17 octobre 2001 a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale entre votre société et Aviva Participations. Cette convention a été reconduite tacitement pour cinq ans à effet du 1^{er} janvier 2006.

Dans le cadre de cette convention, votre société verse à Aviva Participations une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou la plus-value nette à long terme de l'exercice si elle avait été imposable distinctement.

Le montant pris en charge par votre société au titre du règlement à effectuer à Aviva Participations en vertu de cette convention est de K€ 9.465 pour l'exercice 2006.

2. Avec la société Aviva Assurances

Nature et objet

Convention de caution solidaire.

Modalités

Dans le cadre de la cession de CGU Courtage par votre société à GAN S.A., il a été mis fin, tant pour les obligations passées que futures, aux garanties réciproques entre Aviva Assurances et CGU Courtage conclues le 20 avril 2000, dégageant ainsi CGU Courtage de toute responsabilité au titre de ces garanties à compter du 12 mars 2002.

Votre société a octroyé sa caution solidaire pour le paiement des réclamations, quelle que soit leur date, dans le cadre de la garantie précitée au titre des sinistres survenus préalablement à la date du changement de contrôle de CGU Courtage, soit le 16 mai 2002, et couverts par les polices d'assurance émises par Aviva Assurances, ou au titre de toute somme due par Aviva Assurances en vertu des accords de réassurance conclus par elle et dont l'origine est antérieure au 16 mai 2002.

Cette convention, autorisée par le conseil de surveillance du 13 février 2002, n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2006.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris-La Défense, le 5 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Stafford DAVISON



ERNST & YOUNG Audit



Guillaume Fontaine

STAFFORD DAVISON
12, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aviva France, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Aviva France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note IV de l'annexe, qui mentionne le changement de méthode comptable résultant de la parution du décret n° 2006-1724 du 23 décembre 2006 relatif aux obligations indexées sur l'inflation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Certains principes comptables appliqués nécessitent la mise en œuvre par la direction du groupe Aviva d'une part importante de jugements et d'estimations fondés pour partie sur des données prévisionnelles. La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information détaillée est donnée dans l'annexe des comptes, concerne principalement l'évaluation des provisions techniques et des frais d'acquisition reportés (notes III.2 et III.3), la méthode de suivi de la valeur des écarts d'acquisition (note II.5), les modalités d'évaluation des actifs d'impôts différé (note II.7) et les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable (note III.6.2).

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et modalités d'évaluation mises en œuvre, décrites dans les notes de l'annexe mentionnées ci-dessus et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités d'évaluation et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par le groupe.

Nos travaux relatifs aux jugements ou estimations significatifs retenus par la direction nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 5 juin 2007

Les Commissaires aux Comptes

Stafford DAVISON



ERNST & YOUNG Audit



Guillaume Fontaine

Résolutions

- à caractère ordinaire -

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2006, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ce rapport ainsi que les opérations qui y sont visées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les affectation et répartition proposées par le Directoire.

Elle décide en conséquence d'affecter :

- le bénéfice de l'exercice 2006 soit 481.587.053,39 €
- auquel s'ajoute le report à nouveau de 108.847,70 €

ce qui représente un total distribuable de..... 481.695.901,09 €

de la manière suivante :

- Dotation à la réserve libre pour un montant de..... 100.000.000,00 €
- Dividende de l'exercice (*)..... 270.512.717,80 €
- Report à nouveau 111.183.183,29 €

Le total des sommes ainsi réparties s'élève à : 481.695.901,09 €

(*) soit un dividende de 12,70 € pour chacune des 21.300.214 actions composant le capital social.

Un acompte sur dividende du même montant ayant été versé en novembre 2006, il n'y aura aucun versement complémentaire au titre de cet exercice.

Depuis la loi de finances pour 2004, ce dividende ne donne plus lieu à avoir fiscal ; toutefois, pour les actionnaires personnes physiques, il ouvre droit à une réfaction de 40 % (loi du 30/12/05 - art. 76-1).

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice	nombre d'actions	dividende net	impôt déjà payé au trésor (avoir fiscal) (*)
2003	21.300.214	7,00 €	3,50 €
2004	21.300.214	12,09 €	---
2005	21.300.214	12,85 €	---

(*) pour les actionnaires n'entrant pas dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Aviva France.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance de Bernard VATIER, faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance du 6 juillet 2006, en remplacement de Patrick DUVERGER, et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Le mandat de Bernard VATIER arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance de Tidjane THIAM, faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance du 19 octobre 2006, en remplacement de Philip SCOTT, et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Le mandat de Tidjane THIAM arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Septième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Christian HUOT vient à échéance à l'issue de la présente assemblée, le renouvelle pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- à caractère extraordinaire -

Huitième résolution

Connaissance prise du rapport du Directoire, l'assemblée générale autorise le Directoire, pour une durée de deux ans à dater de ce jour, à augmenter, sur ses simples décisions, le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, dans la limite d'un plafond global de 100.000.000 € de nominal.

Ces augmentations de capital se feront par émission, avec ou sans prime, d'actions de numéraire libérées par versements d'espèces ou par compensation de créances certaines, liquides et exigibles, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire aura tout pouvoir pour décider et accomplir les actes et formalités nécessaires à la suite de ces augmentations de capital.

Neuvième résolution

L'assemblée générale autorise le Directoire, après avoir entendu la lecture de son rapport et du rapport des Commissaires aux comptes, à augmenter s'il le juge souhaitable, dans un délai maximum de deux ans, sur simple décision et en une fois, le capital social jusqu'à concurrence de 10.000.000 €, par l'émission d'actions ordinaires de numéraire à libérer en espèces qui seraient alors créées, cette émission et l'acquisition des actions intervenant au profit des salariés de l'entreprise aux conditions fixées à l'article L.443-5 du Code du travail, sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

Le Directoire jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de l'augmentation de capital précitée dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

Dixième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

comptes sociaux

Aviva France

BILAN

ACTIF	31 décembre 2006			31 décembre 2005
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisation corporelles				
Immobilisations financières :				
Participations	2 406 057 310	73 147 760	2 332 909 550	2 240 549 556
Prêts	256 384 600		256 384 600	256 384 600
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	23 321 462		23 321 462	17 253 885
ACTIF IMMOBILISE	2 685 763 371	73 147 760	2 612 615 611	2 514 188 041
Groupe et associés	2 003 000		2 003 000	1 486 000
Autres créances	55 193 637		55 193 637	52 573 439
Valeurs mobilières de placement	45 589 571		45 589 571	4 379 604
Disponibilités	242		242	2 476
Charges constatées d'avance	184 098		184 098	91 220
ACTIF CIRCULANT	102 970 547		102 970 547	58 532 739
TOTAL	2 788 733 918	73 147 760	2 715 586 158	2 572 720 781

BILAN

PASSIF	31 décembre 2006		31 décembre 2005
	Avant affectation du résultat	Après affectation du résultat	Avant affectation du résultat
CAPITAL SOCIAL	852 008 560	852 008 560	852 008 560
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION ET D'APPORT	1 093 142 141	1 093 142 141	1 093 142 141
RESERVES :			
Réserve légale	85 200 856	85 200 856	85 200 856
Réserve libre		100 000 000	
REPORT A NOUVEAU	108 848	111 183 183	-156 146
RESULTAT DE L'EXERCICE	481 587 053		273 972 743
ACOMPTE SUR DIVIDENDE	-270 512 718		-149 953 507
CAPITAUX PROPRES	2 241 534 740	2 241 534 740	2 154 214 648
PROVISIONS REGLEMENTEES	163 226	163 226	167 375
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 129 633	54 129 633	54 365 212
Emprunts et dettes auprès des établis.de crédit	5 513 139	5 513 139	436 279
Emprunts et dettes financières divers	130 000 000	130 000 000	5 000 000
Dettes fiscales et sociales	2 312 068	2 312 068	1 919 578
Groupe et associés	275 558 366	275 558 366	349 485 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 931 443	4 931 443	4 931 443
Autres dettes	1 443 542	1 443 542	2 201 245
DETTES	419 758 559	419 758 559	363 973 546
TOTAL	2 715 586 158	2 715 586 158	2 572 720 781

COMPTE DE RESULTAT

DEBIT	2006	2005
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Autres achats et charges externes	18 980 347	29 115 544
Impôts,taxes et versements assimilés	892 833	837 189
Salaires et traitements	1 574 559	1 223 369
Charges sociales	592 223	212 439
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Amortissements		829
Provisions pour risques et charges	1 203 385	142 114
Autres charges	123 851	121 250
CHARGES D'EXPLOITATION	23 367 196	31 652 734
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	68 436	281 075
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	18 831 681	11 145 631
Différences négatives de change		3 267
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	
Dotations aux provisions		
CHARGES FINANCIERES	18 831 684	11 148 898
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opération de gestion	14	14 167
Sur opération en capital :	16 574 893	12 599
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	39 761 435	34 280 209
Dotations aux amort.		
Dotations aux provisions sur titres	147 760	500 000
Dotations aux provisions règlementées	3 626	28 900
Dotations aux provisions pour risques et charges		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 487 729	34 835 874
Participation et intéressement des salariés	269 286	613 316
Impôt sur les bénéfices	9 464 750	56 249
TOTAL DES CHARGES	108 489 081	78 588 147
Bénéfice de l'exercice	481 587 053	273 972 743
TOTAL	590 076 135	352 560 890

COMpte DE RESULTAT

CREDIT	2006	2005
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Reprises de provisions pour risques et charges	151 023	200 576
Reprises sur provisions, transfert de charges		17 412
Autres produits	12 468 462	19 380 972
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 619 485	19 598 960
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
PRODUITS FINANCIERS :		
Revenus de participations	324 501 200	277 120 910
Revenus d'autres valeurs de l'actif immobilisé	6	10
Autres intérêts et produits assimilés	19 332 804	11 425 098
Différences positives de change		1 095
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
Reprise de provisions		
PRODUITS FINANCIERS	343 834 010	288 547 114
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opération de gestion	4 346	43 430
Sur opération en capital :	16 853 623	0
Produits des cessions d'éléments d'actif	165 201 322	1 710 882
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 563 348	42 660 503
Autres produits		1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	233 622 639	44 414 816
TOTAL DES PRODUITS	590 076 135	352 560 890
Perte de l'exercice		
TOTAL	590 076 135	352 560 890

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aviva Courtage : Cession des actions Aviva Direct et augmentations de capital Aviva Courtage.

Préalablement à la fusion des sociétés Aviva Courtage et Aviva Direct, Aviva France a cédé le 17 mars 2006 à Aviva Courtage la totalité des actions Aviva Direct qu'elle détenait.

Aviva France a souscrit à des augmentations de capital d'Aviva Courtage pour un montant de 44,8 M€ le 20 juin 2006 et de 25,0 M€ le 30 octobre 2006.

Aviva France a cédé à la Compagnie Financière du Crédit Mutuel sa participation dans la société Procapital.

Préalablement, le 27 juillet 2006, la société Procapital a remboursé à Aviva France l'emprunt obligataire (ORA) souscrit le 29 avril 2002.

Le 27 juillet 2006, les OCA PCI qui avaient été souscrites le 30 juin 2003 par Aviva France ont été converties en actions PCI. Le 31 juillet 2006 Aviva France a racheté les actions PCI détenues par les fondateurs.

Suite à ces opérations, il a été décidé lors de l'AGE du 13 décembre 2006 la fusion absorption de la société PCI par Aviva France à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2006.

Dissolution sans liquidation de la Société de Participations, filiale à 100 % d'Aviva France.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2006 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France conformément au règlement 99.03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

2 - 1 - Evaluation des titres de participations

S'agissant d'une société holding et de portefeuille, les valeurs mobilières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles provisions pour dépréciation sont déterminées :

- En ce qui concerne les titres de participation : par référence à leur valeur d'utilité (les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées).

- En ce qui concerne les valeurs mobilières de placement : par référence au cours de Bourse pour les titres cotés, à la valeur vénale pour les autres titres.

2 - 2 - Engagements de retraite et autres avantages

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L.123-13 du Code de commerce, à l'article 335-1 du règlement 99-03 du CRC relatif au plan comptable général, et à la recommandation 2003-R01 du 1^{er} avril 2003, Aviva France applique la méthode préférentielle et comptabilise la valeur nette de l'engagement. Elle utilise la méthode des unités de crédits projetées conformément à la même recommandation ainsi que la méthode du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement d'ouverture.

3 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3 - 1 - ACTIF

3 - 1 - 1 - ACTIF IMMOBILISE

3 - 1 - 1 - 1 - Titres de participation

Au cours de l'exercice, la valeur comptable brute des titres de participations a augmenté de 41 M€.

Augmentations de capital		(M€)
Aviva Courtage		
20 juin 2006	Souscription de 2 937 089 actions nouvelles de 15,25 euros	44,8
30 octobre 2006	Souscription de 1 639 344 actions nouvelles de 15,25 euros	25,0
Total		69,8
Entrées de titres		
Procapital Investissement		
27 juillet 2006	Conversion des OCA PCI en 10 500 000 actions PCI de 1,00 euro	26,8
31 juillet 2006	Achat 40 000 actions PCI	0,1
Total		26,9
Cessions de titres		
Aviva Direct		
17 mars 2006	Cession de 999 995 actions soit 10,86 % du capital	(14,4)
Procapital		
28 juillet 2006	Cession de 2 700 000 actions soit 40,87 % du capital	(14,4)
Total		(28,8)
Annulation de titres à l'issue de la fusion absorption de la société PCI		
Procapital Investissement		
13 décembre 2006	Annulation des 10 540 000 actions PCI	(26,9)
Total		(26,9)

3 - 1 - 1 - 2 - Dépréciation des titres de participation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation des titres de participations ont diminué de 51,3 M€.

Dépréciation des titres de participation				(M€)
Désignations	au 31 décembre 2005	Augmentation	Diminution	au 31 décembre 2006
Eurofil	98,5		46,5	52,0
Sogessur	14,0		5,0	9,0
Aviva Gestion Immobilier	12,0			12,0
Autres Participations		0,2		0,2
Total	124,5	0,2	51,5	73,2

3 - 1 - 1 - 3 - Renseignements sur les filiales et participations

(cf. tableau ci après)

3 - 1 - 1 - 4 - Prêts

Le prêt consenti par Aviva France à Aviva plc a été renouvelé le 23 mars 2006 pour un montant de 250 M€. Il est à échéance du 23 décembre 2008 et sa rémunération est : Euribor 3 mois + 25 points de base.

3 - 1 - 1 - 5 - Autres immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2006 les autres immobilisations financières ont augmenté de 6,1 M€.

Le 27 juillet 2006, la société Procapital a remboursé à la société Aviva France l'emprunt obligataire (ORA) d'un montant de 2 M€.

Le 27 juillet 2006, les OCA PCI d'un montant de 10,5 M€ ont été converties en actions PCI.

A l'issue de la vente des titres Procapital, un montant de 19 M€ a été déposé en compte séquestre chez UBS France SA à titre de garantie. Les fonds séquestrés sont investis en parts de fonds commun de placement. Le déblocage interviendra de manière progressive jusqu'à la fin de la convention de séquestre, le 31 janvier 2010.

Les intérêts courus sur les immobilisations financières ont diminué de 0,4 M€.

3 - 1 - 2 - ACTIF CIRCULANT

Les créances « Groupe et associés » s'élèvent à 2,0 M€. Il s'agit principalement d'une avance consentie à la société Locamat pour 1,5 M€.

Les autres créances, d'un montant de 55,2 M€, se décomposent en une créance de 51,2 M€ sur Aviva Courtage assureur du contrat du régime de retraite surcomplémentaire et un compte fournisseurs de 4 M€, correspondant à un loyer du premier trimestre 2007 payé d'avance.

Les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 45,6 M€.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 0,2 M€.

3 - 1 - 3 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ACTIF

Ils concernent les engagements de retraite pour un montant de 19 K€.

3 - 2 - PASSIF

3 - 2 - 1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2006, le capital social entièrement libéré d'un montant de 852 008 560 euros est composé de 21 300 214 actions d'une valeur nominale de 40 euros bénéficiant toutes des mêmes droits.

3 - 2 - 2 - PROVISION REGLEMENTEE

Il s'agit de la provision pour investissement d'un montant de 0,2 M€.

3 - 2 - 3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions s'élèvent à 54,1 M€ au 31 décembre 2006 et concernent principalement les engagements de retraite.

								K€
nature de la provision	montant à l'ouverture 01/01/2006	réajustement du stock d'ouverture	montant revu au 01/01/2006	autres mouvements	dotations de l'exercice	reprise de l'exercice	montant à la clôture 31/12/2006	
Engagements à long terme	25		25			3	22	
Engagements post emploi								
Mutuelle des retraités et des actifs	377	1	378		6	1	383	
Indemnités départ à la retraite	101	35	136		13		149	
BCAC	0		0		1 003		1 003	
sous-total engagements post emploi	477	36	513		1 022	1	1 535	
sous-total I	502	36	538		1 022	4	1 556	
Provision pour pension	1 365		1 365		161	147	1 380	
Retraite surcomplémentaire	52 498		52 498	-1 324			51 174	
sous-total II	53 863		52 498	-1 324	161	147	52 553	
Total Général	54 365	36	54 401	-1 324	1 183	151	54 110	

Les avantages postérieurs à l'emploi

Régime à cotisations définies :

La société verse 2,15 % des salaires annuels dans la limite de la tranche B à un régime de retraite par capitalisation géré par un assureur extérieur au Groupe.

Régime à prestations définies :

Il est constitué :

- de la couverture médicale au profit des retraités et futurs retraités de la société, soit 50 % de la cotisation appelée par le Groupe Aviva France,
- des indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite (en application des conventions collectives),
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1^{er} janvier 1996, géré par Aviva Courtage. Il a été comptabilisé au passif du bilan un montant de 51,2 M€ représenté à l'actif par une créance de même montant sur Aviva Courtage. Cette somme comprend un montant de 0,8 M€ correspondant aux engagements concernant les salariés actifs de la société Aviva France. Les engagements envers les retraités des sociétés du Groupe Aviva France, n'étant pas individualisés par société, ont été inscrits au bilan d'Aviva France pour un montant de 50,4 M€.
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire fermé en 1978, géré par le BCAC.

Tableau ci-après en K€

Nom du régime	Mutuelle	IDR	BCAC	Total
Variation de la dette actuarielle				
Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	-377	-100		-477
Coût des services rendus dans la période	-1	-10		-11
Intérêt sur la dette	-14	-4	-	-19
Cotisations employés	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-
Acquisitions / cession de filiales	-	-	-	-
Réductions de régimes	-	-	-	-
Événements exceptionnels	-	-	-	-
Gains / (pertes) actuariels	2	-22	-	-20
Prestations	15	-	-	15
Ecart de conversion	-	-	-	-
Autres	-	-	-1 003	-1 003
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	-376	-137	-1 003	-1 515
Dont régimes entièrement non financés	-376	-137	-1 003	-1 515
Dont régimes financés tout ou partie				
Variation des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	néant	néant	néant	néant
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	néant	néant	néant	néant
Couverture financière (A+B)	-376	-137	-1 003	-1 515
Ecart actuariel restant à amortir	-7	-11		-18
Coût des services passés restant à amortir	-	-	-	-
Dette initiale restant à amortir	-	-	-	-
Actif non comptabilisé	-	-	-	-
Engagements nets	-383	-148	-1 003	-1 534

Nom du régime	Mutuelle	IDR	BCAC	Total
Juste valeur des droits à remboursement				
Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	-	-	-	-
Juste valeur des droits à remboursement à la clôture	-	-	-	-
Précisions sur les droits à remboursement	-	-	-	-
Charge de l'exercice				
Coût des services rendus de la période	-1	-10	-	-11
Coût financier (effet de désactualisation)	-15	-4	-	-19
Prestations	-	-	-	-
Rendement attendu des actifs de régime	-	-	-	-
Amortissements des pertes et profits actuariels	-	1	-	1
Amortissements du coût des services passés	-	-	-	-
Amortissements de la dette initiale non constatée	-	-	-	-
Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	-	-	-	-
Plafonnements d'actifs	-	-	-	-
Evénements exceptionnels	-	-	-	-
Autres	-5		-1003	-1008
Coût total de la période	-21	-13	-1003	-1037
Hypothèses actuarielles :				
Taux d'actualisation retenus régime	4%	4%	4%	
Taux d'inflation retenus régime	-	-	-	
Taux de rendement attendus régime	-	-	-	
Table de mortalité des actifs	INSEE F2000	INSEE F2000		
Table de mortalité des retraités	TPG 1993	TPG 1993		
Taux attendus d'augmentation des salaires	-	*	-	
Taux d'évolution des coûts médicaux	5%	-	-	
Taux d'augmentation des rentes retenu	-	-	2%	
Répartition indemnité fin de carrière / Indemnité de mise à la retraite		80%/20%	-	
Age de départ en retraite	62 ans	62 ans	-	
Durée résiduelle d'activité	20 ans	20 ans	-	
Taux de sortie	*	*	-	

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

3 - 2 - 4 - EMPRUNTS ET DETTES

3 - 2 - 4 - 1 - Emprunts et dettes financières divers.

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 130 M€ contre 5 M€ au 31 décembre 2005.

- Le montant des billets de trésorerie de 5 M€ reste inchangé par rapport à 2005.

- Le 15 avril 2006, Aviva France a contracté un emprunt de 80 M€ auprès de la société Aviva Vie. Le taux est Euribor 3 mois + 25 points de base.

- Le 3 mai 2006, Aviva France a contracté un emprunt de 45 M€ auprès de la société Aviva Gestion d'Actifs. Le taux est Euribor 3 mois + 25 points de base.

3 - 2 - 4 - 2 - Dettes fiscales et sociales.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 2,3 M€.

3 - 2 - 4 - 3 - Groupe et associés

Les dettes « Groupe et associés » s'élèvent à 275,6 M€ dont Aviva Participations pour 179,7 M€.

3 - 2 - 4 - 4 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Le montant des dettes sur immobilisations et comptes rattachés s'élève à 4,9 M€ ; il correspond au versement restant à effectuer sur la partie non libérée d'une augmentation de capital de la société Eurofil. Ce solde sera libéré en une ou plusieurs fois sur appel du Conseil d'administration dans un délai maximum de 5 ans à compter du 30 septembre 2003.

3 - 2 - 5 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2006 :

- les garanties respectivement consenties à Groupama, Abbey National SA, et à la société Quatrem au titre des opérations de cessions d'entités ou de portefeuilles précédemment intervenues à leur profit ; il est précisé, concernant la garantie consentie à la société Quatrem, que les parties ont convenu d'y mettre un terme par acte en date du 28 juin 2006.

- la garantie consentie au profit d'Aviva Assurances en remplacement de celle précédemment consentie par CGU Courtage.

- la garantie consentie en novembre 2004 à la société CNP Assurances, à concurrence de 1,3 M€, au titre des loyers qui seraient dus à cette société par la Coface SCRL.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a autorisé, le 13 octobre 2005, la reconduction de divers engagements, antérieurement conclus, dont notamment, la garantie financière auprès de SOCAMAB Assurances de la société Aviva Gestion Immobilier pour un engagement ne pouvant excéder 152 500 €.

La convention d'intégration fiscale applicable au sein du groupe Aviva France, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001 a été tacitement reconduite au 1^{er} janvier 2006 pour une période de cinq ans.

Enfin, et suite à la cession des actions Procapital détenues par Aviva France et Procapital Investissement à la Compagnie Financière du Crédit Mutuel, conformément à l'accord intervenu le 26 juin 2006, l'ensemble des garanties et engagements de quelque nature que ce soit, et notamment ceux souscrits à la demande des autorités de Contrôle de Procapital ont trouvé leur terme à la date effective de ladite cession. Une garantie de passif a été mise en place au profit de l'acquéreur aux conditions usuellement en vigueur hors réclamations sociales ou fiscales, pour une durée expirant au 30 juin 2008 et dans la limite d'un plafond équivalent, pour 100 % des actions Procapital, à 26,1 M€.

4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4 - 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

en M€	2006	2005
Revenus de participations	324,5	277,1
Autres intérêts et produits assimilés	19,3	11,4
Total	343,8	288,5

4 - 2 - CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, dont le montant s'élève à 23,4 M€, comprennent :

Des achats et charges externes pour 19 M€, soit :

- honoraires pour 0,7 M€,
- frais de communication pour 0,4 M€,
- commissions et services bancaires pour 0,3 M€,
- coût des services centraux du GIE du groupe Aviva France pour 4,4 M€,
- loyers et charges locatives de l'immeuble Montaigne facturés à Aviva France pour 13,1 M€.

Des rémunérations et charges sociales et fiscales pour 2,4 M€,

Une dotation aux provisions pour risques et charges de 1,2 M€,

En regard de ces charges, les produits d'exploitation d'un montant de 12,6 M€ correspondent pour l'essentiel à la quote-part de loyers et charges refacturés par Aviva France à ses filiales pour un montant de 12,5 M€.

4 - 3 - RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant est le solde net des produits financiers de 343,8 M€ et des produits d'exploitation de 12,6 M€ d'une part, des charges d'exploitation de 23,4 M€ et des charges financières de 18,8 M€ d'autre part.

Le résultat exceptionnel brut de l'exercice 2006 de 177 M€ est constitué par :

	M€
Une reprise de dépréciation des titres Eurofil pour :	46,5
Une reprise de dépréciation des titres Sogessur pour :	5,0
Un complément de dépréciation sur divers titres pour :	(0,2)
Une plus-value de cession sur les titres Aviva Direct de :	6,4
Une indemnité de remboursement des ORA Procapital de :	0,5
Une plus-value de cession sur les titres Procapital cédés par Aviva France de :	101,7
Une plus-value de cession sur les titres Procapital issue de la fusion absorption de PCI par Aviva France de :	17,7
Un mali de fusion sur les titres PCI de :	(0,6)
	177,0

REPARTITION DU RESULTAT COURANT ET DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

en M€	2006	2005
Résultat courant		
Brut	314	264
Impôt		
Net	314	264
Résultat exceptionnel		
Brut	177	10
Impôt	-9	
Net	168	10
Résultat total		
Brut	491	274
Impôt	-9	0
Net	482	274

4 - 4 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Aviva France est dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Aviva Participations.

4 - 5 - INFORMATION EN MATIERE DE REMUNERATION

Le montant global des jetons de présence versé au cours de l'exercice aux membres du conseil de surveillance s'élève à 123 850 €.

5 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHES

La société n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers à terme.

6 - AUTRES INFORMATIONS

Les échéances des créances et des dettes se décomposent comme suit :

Le montant total des créances s'établit à 57,4 M€, dont 51,2 M€ au titre du régime de retraite surcomplémentaire géré par Aviva Courtage. Le solde de 6,2 M€ représente des créances à moins d'un an.

Les dettes, d'un montant total de 419,8 M€, sont également à moins d'un an exceptées les dettes sur immobilisations d'un montant de 4,9 M€ qui correspondent à la partie non libérée de l'augmentation de capital de la société Eurofil.

L'effectif directement rémunéré par la société au cours de l'exercice 2006 est composé de 3 salariés.

7 - CONSOLIDATION

Le groupe Aviva qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société, établit des comptes consolidés. Ceux-ci intègrent globalement les comptes d'Aviva France.

**INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION DETENUS EN PORTEFEUILLE
AU 31 DECEMBRE 2006**

en euros

Désignation	nombre d'actions	%	valeur nette d'inventaire
Aviva Vie	4 651 977	99,99	1 584 983 125
Aviva Assurances	3 583 997	99,99	438 456 895
Aviva Courtage	7 876 528	99,99	186 208 568
Eurofil	2 791 378	99,99	73 930 521
Sogessur	594 996	35,00	31 737 107
Aviva Gestion d'Actifs	674 993	99,99	10 292 114
Aviva Gestion Immobilier	157 084	99,99	3 079 824
Locamat	269 999	99,99	4 207 575
Autres participations			13 821
Total			2 332 909 550

Renseignements concernant les filiales et participations								en euros	
Sociétés ou groupe de sociétés	Capital au 31/12/2006	Reserves et report à nouveau avant affectation du résultat au 31/12/2006	Quote-part de capital détenu au 31/12/2006 en %	Valeur d'inventaire des titres détenus au 31/12/2006	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant avant caution	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1) Filiales (50 % au moins)									
Aviva vie									
70 avenue de l'Europe	354 713 628	1 078 783 995	99,99	1 584 983 125	-	-	2 224 254 025	142 912 942	180 171 087
92270 Bois-Colombes									
Aviva Assurances									
13 rue du Moulin Bailly	163 932 160	274 550 787	99,99	438 456 895	-	-	1 043 295 644	117 412 092	102 645 670
92270 Bois-Colombes									
Aviva Courtage									
70 avenue de l'Europe	120 117 128	137 223 083	99,99	186 208 568	-	-	711 979 522	54 842 895	14 355 413
92270 Bois-Colombes									
Eurofil									
15 rue du Moulin Bailly	11 919 205	26 064 760	99,99	73 930 521	-	-	74 836 201	9 511 531	-
92270 Bois-Colombes									
Aviva Gestion d'actifs									
24-26 rue de la Pépinière	10 293 750	32 660 068	99,99	10 292 114	-	-	219 820 079	31 627 682	24 677 817
75008 Paris									
2) Filiales (moins de 50 %)									
Sogessur									
2 rue Jacques Daguerre	25 500 000	(4 026 365)	35,00	31 737 107	-	-	134 414 026	3 714 388	-
92500 Rueil-Malmaison									
B - Renseignements concernant les autres filiales et participations									
Participations françaises				7 301 220	(1 490 000)				2 651 213
Participations étrangères				-	-				
Total				2 332 909 550	(1 490 000)				324 501 200

**Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices
(articles 133-3 et 135-6 du décret sur les sociétés commerciales)**

Nature des indications	2002	2003	2004	2005	2006
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	852 008 560	852 008 560	852 008 560	852 008 560	852 008 560
Nombre d'actions émises	21 300 214	21 300 214	21 300 214	21 300 214	21 300 214
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	312 377 076	191 757 600	298 422 780	288 547 114	343 834 010
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	294 497 490	168 490 376	287 702 949	231 821 515	440 692 203
Impôts sur les bénéfices	30 490	(47 874)	30 000	56 249	9 464 750
Résultat après impôts, amortissements et provisions	275 046 172	149 125 510	256 788 532	273 972 743	481 587 053
Résultat distribué	275 624 769	149 101 498	257 519 587	273 707 750	270 512 718
III - Résultat des opérations réduit à une action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	13,82	7,91	13,51	10,88	12,70
Résultat après impôts, amortissements et provisions	12,91	7,00	12,06	12,86	22,61
Dividende attribué à chaque action	12,94	7,00	12,09	12,85	15,26
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	7	5	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 933 168	4 239 466	2 174 998	1 035 737	1 576 247
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 852 795	670 323	588 750	400 071	590 535

TABLEAU DES VARIATIONS DE LA SITUATION NETTE		en milliers d'euros
A	1-Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2005 avant affectation 2-Affectation du résultat à la situation nette par l'Assemblée Générale Ordinaire 3-Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2006	2 030 195 265 2 030 460
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2006 1-Variation du capital 2-Variation des autres postes	- -
C	(A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	2 030 460
D	Variation en cours d'exercice 1-Variation du capital 2-Variation des primes, réserves, report à nouveau 3-Variation des provisions relevant des capitaux propres 4-Contrepartie des réévaluations 5-Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement 6-Autres variations	- - - - - -
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2006 avant Assemblée Générale Ordinaire (C+D)	2 030 460
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	-
G	Dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	-

comptes consolidés

Aviva France

ACTIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2006

En millions d'euros

	<i>Notes</i>	31/12/2006	31/12/2005
Ecarts d'acquisition	1	169,3	185,7
Actifs incorporels	2	153,4	196,7
Portefeuille de contrats		127,2	170,6
Autres		26,2	26,1
Placements des entreprises d'assurance	3	44 428,8	43 911,3
Placements représentant les engagements en UC	3	19 248,3	14 627,1
Placements des autres entreprises	3	581,4	489,7
Titres mis en équivalence	4	10,3	29,4
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	14	572,2	547,3
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	5	613,5	607,8
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	6	184,7	130,0
Autres créances	7	235,1	242,3
Autres actifs	8	4,3	5,1
Comptes de régularisation Actif	9	1 309,6	1 246,0
Frais d'acquisition reportés		626,8	571,1
Autres		682,8	674,9
Différence de conversion		0,3	0,1
TOTAL ACTIF		67 511,2	62 218,5

PASSIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2006

En millions d'euros

	<i>Notes</i>	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres du groupe	10	1 781,4	1 730,7
Capital social		852,0	852,0
Primes liées au capital		1 093,1	1 093,1
Réserves part groupe		(340,7)	(307,0)
Acomptes sur dividendes		(270,5)	(150,0)
Résultat part groupe		447,5	242,6
Intérêts minoritaires	11	302,3	279,1
Part des minoritaires dans les réserves		276,1	259,7
Part des minoritaires dans le résultat		26,2	19,4
Passifs subordonnés	12	8,6	14,6
Provisions pour risques et charges	13	281,1	279,3
Provisions techniques	14	44 831,7	44 097,5
Provisions techniques Vie		42 969,1	42 372,3
Provisions techniques Non Vie		1 862,6	1 725,2
Provisions techniques en UC	14	19 243,8	14 678,8
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	15	249,4	261,9
Dettes représentées par des titres	16	5,0	5,0
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	17	134,8	142,4
Autres dettes	18	664,2	716,3
Comptes de régularisation Passif	19	8,8	12,9
Différences de conversion		0,1	0,0
TOTAL PASSIF		67 511,2	62 218,5

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

En millions d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
ENGAGEMENTS RECUS		
- Entreprises d'assurance	78,5	86,1
- Autres entreprises	0,3	2,8
ENGAGEMENTS DONNES		
- Entreprises d'assurance	1 365,5	1 307,0
- Autres entreprises	-	-

RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2006

En millions d'euros

	Exercice 2006				2005
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres Activités	TOTAL	TOTAL
Primes émises	5 225,8	1 206,6	-	6 432,4	6 342,4
Variation des primes non acquises	-	(6,4)	-	(6,4)	(15,1)
Primes acquises	5 225,8	1 200,2	-	6 426,0	6 327,3
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des autres activités	-	-	222,7	222,7	148,8
Autres produits d'exploitation	133,8	13,3	4,3	151,4	126,4
Produits financiers nets de charges	3 639,9	197,3	143,3	3 980,5	4 081,8
Total des produits d'exploitation courants	8 999,5	1 410,8	370,3	10 780,6	10 684,3
Charges de prestations d'assurance	(8 337,5)	(850,5)	-	(9 188,0)	(9 419,4)
Résultat de la réassurance	9,8	(37,5)	-	(27,7)	(19,9)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	(190,8)	(190,8)	(126,1)
Charges de gestion	(367,3)	(316,7)	-	(684,0)	(642,8)
Total des charges d'exploitation courantes	(8 695,0)	(1 204,7)	(190,8)	(10 090,5)	(10 208,2)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	304,5	206,1	179,5	690,1	476,1
Transferts intersectoriels	0,3	0,2	(0,5)	-	-
Résultat de l'exploitation courante corrigé	304,8	206,3	179,0	690,1	476,1
Autres produits nets	2,5	0,7	-	3,2	(74,8)
Résultat exceptionnel	(1,6)	-	(3,0)	(4,6)	(1,6)
Impôt sur les résultats	(131,5)	(46,5)	(26,5)	(204,5)	(125,2)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	174,2	160,5	149,5	484,2	274,5
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	-	-	5,9	5,9	3,9
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(15,5)	-	(0,9)	(16,4)	(16,4)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	158,7	160,5	154,5	473,7	262,0
Intérêts minoritaires	(18,2)	-	(8,0)	(26,2)	(19,4)
RESULTAT NET (Part du groupe)	140,5	160,5	146,5	447,5	242,6

I. Faits caractéristiques de l'exercice 2006

Des opérations financières particulières sont intervenues au cours de l'exercice 2006 :

- Disparition de la société Aviva Direct suite à fusion avec sa société mère Aviva Courtagé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006;
- Disparition de la société AMIS suite à fusion avec sa société mère Aviva Assurances, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006;

Par ailleurs, le 28 juillet 2006, la société Aviva France a cédé la totalité de ses actions Procapital. Cette société, auparavant intégrée par mise en équivalence dans les comptes consolidés a donc fait l'objet d'une sortie de périmètre en 2006. La cession a généré un profit avant impôts de 116,3 M€, dont 119,5 M€ en plus-value et (3,2) M€ en résultat exceptionnel (impact de déconsolidation).

II. Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux applicables en France, et en particulier avec l'arrêté du 17 janvier 2001 portant homologation du règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

II.1 Méthodes de consolidation utilisées

Toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive par le groupe font l'objet d'une intégration globale. La méthode de la mise en équivalence est retenue pour les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont l'impact sur le résultat ou les capitaux propres est significatif: Sogessur et Procapital. Les SICAV et fonds assimilés sont exclus de la consolidation en raison à la fois de leurs principes comptables spécifiques et de leur caractère de support de contrats à capital variable (règlement CRC 2000-05). Il en va de même pour les sociétés immobilières dont le résultat est appréhendé sans décalage significatif d'exercice dans la société détentrice. Parmi les sociétés immobilières du groupe, seule Croissance Pierre 2 fait l'objet d'une intégration globale.

II.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

II.3 Conversion

Les comptes des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement. Ces comptes sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les éléments de bilan sont convertis sur la base du taux de change de fin d'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans les capitaux propres au poste "Écarts de conversion" (voir note 10 de l'annexe des comptes consolidés) et pour la part des tiers au poste "Intérêts minoritaires".

II.4 Ecarts de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'actif net retraité à la date d'acquisition.

II.4.1 Principes généraux appliqués

En application du règlement 2000-05 du CRC, le groupe Aviva France a procédé au retraitement rétroactif des opérations d'entrée de périmètre consécutives à des acquisitions ou à des fusions, réalisées antérieurement au

premier exercice d'application dudit règlement, soit pour les comptes de l'exercice 2001. Ce retraitement, consistant à réévaluer les actifs et passifs identifiables des sociétés ayant fait l'objet de ces prises de contrôle, afin de les porter à une valeur d'entrée correspondant à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition, a été fait d'après les règles d'évaluation prévues au paragraphe 2112 du règlement 2000-05.

Toutefois, l'écart de première consolidation constaté par le groupe Aviva France au 31 décembre 1995, lors de l'établissement de ses premiers comptes consolidés, et exclusivement relatif à sa constitution initiale, n'a pas fait l'objet d'un tel retraitement.

Les opérations ayant fait l'objet d'un retraitement rétroactif sont les suivantes :

- Acquisition de la société Union Financière de France Banque (UFF) en août 1997
- Acquisition de la société Société d'Epargne Viagère (SEV) en août 1997
- Acquisition de la société Sinafer en août 1997 (fusionnée depuis avec Epargne Actuelle)
- Intégration par voie de fusion des activités françaises de Norwich Union en mai 2000.

Par ailleurs, ce retraitement a également été effectué suite à l'acquisition de la société Antarius en octobre 2004.

L'intégration des activités françaises de General Accident en 1998, ainsi que la fusion entre Eurofil et Tellit en 1999 n'ont pas été retraitées, du fait du caractère non significatif de l'impact d'un éventuel retraitement sur le bilan consolidé du groupe.

II.4.2 Coût d'acquisition des titres

En conformité avec le paragraphe 210 du règlement 2000-05 du CRC, le coût d'acquisition des titres est en principe égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. L'évaluation de ce coût doit représenter la juste valeur de la contrepartie remise par l'acquéreur au vendeur.

II.4.3 Valeur d'utilité des actifs et passifs des participations acquises

Du fait de la nature des participations acquises et de leurs actifs et passifs à leurs dates d'acquisition respectives, les retraitements visant à porter ces derniers en valeur d'utilité ont essentiellement modifié les valeurs des portefeuilles de contrats d'assurance vie et des placements. Concernant les autres postes de bilan (y compris les provisions techniques d'assurance), les valeurs d'entrée initiales ont été jugées suffisamment proches des valeurs d'utilité pour ne pas procéder à leur réévaluation.

Valeurs des portefeuilles de contrat d'assurance vie : leur valeur d'utilité correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition. La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats. Les coûts d'acquisition différés de l'entreprise acquise sont annulés à la date de l'acquisition. Cette valeur est amortie, par ensemble homogène de contrats, selon un plan, révisé régulièrement, reflétant le constat effectif des profits futurs, sur une durée raisonnable. Ce plan a notamment été révisé en 2005 en cohérence avec la révision des tables actuarielles utilisées pour la détermination des frais d'acquisition reportés (voir paragraphe III.3.).

Placements : la valeur d'utilité des placements immobiliers correspond à la dernière valeur d'expertise disponible à la date de l'acquisition. Les valeurs mobilières amortissables sont entrées en valeur de marché à la date d'acquisition, les surcotes et décotes étant ensuite portées en résultat sur leur durée résiduelle. Les autres valeurs mobilières ont été évaluées à leur valeur de réalisation (telle que définie au paragraphe III.6 de la présente annexe) à la date d'acquisition, dans la mesure où celle-ci n'était pas significativement affectée par un effet de fortes variations ponctuelles à cette date. La reprise ultérieure en résultat de ces écarts d'évaluation est traitée ligne à ligne.

Il convient de préciser que les dettes et créances d'impôts différés ainsi que les participations différées des bénéficiaires de contrats aux résultats dérivant des écarts d'évaluation ont été constatées dans les comptes consolidés conformément aux dispositions générales du paragraphe 31 du règlement 2000-05 du CRC.

II.5 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à la fraction de l'écart de première consolidation qui ne se trouve pas affectée aux actifs ou passifs des participations acquises après leur mise en valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins que leur montant soit non significatif, auquel cas ils sont amortis dans l'exercice où ils sont constatés.

Leur valeur est susceptible d'être appréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise. Il n'existe pas de tels écarts à la clôture de l'exercice 2004 dans les comptes consolidés du groupe.

II.6 Opérations internes entre sociétés consolidées

II.6.1 Cessions d'actifs

Toutes les plus et moins-values de cessions intra-groupe sont neutralisées dans les comptes consolidés.

II.6.2 Autres opérations

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

II.7 Impôts différés

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan ainsi que les reports fiscaux déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés au dernier taux connu (méthode du report variable).

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau de chaque entité fiscale. Pour chacune d'entre elles, tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsqu'une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2006, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé.

III. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis suivant les méthodes définies par le groupe pour sa consolidation en conformité avec :

- les principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance,
- les méthodes d'évaluation mentionnées dans cette note qui s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels (telles que définies dans le règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable).

Les méthodes retenues dans les comptes consolidés n'altèrent pas les retranscriptions des caractéristiques économiques et juridiques des contrats d'assurance, quelle que soit leur localisation.

III.1 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent en tant que tels au compte de résultat technique.

III.2 Opérations techniques d'assurance non vie

Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres réglés se composent des éléments suivants :

- les sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés ;
- les frais de règlement des sinistres (frais des services de règlement et commissions affectées à la gestion des sinistres).

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. Les provisions pour sinistres à payer ne sont pas escomptées.

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions mathématiques de rentes sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés.

Provisions d'égalisation

Ces provisions peuvent être constituées si elles ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé. Elles concernent en particulier les événements naturels.

Autres provisions techniques (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration afférents ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. Un impôt différé n'est constaté sur les retraitements de la réserve de capitalisation que lorsqu'il existe une forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de la réserve de capitalisation, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2006.

III.3 Opérations techniques d'assurance vie

Définition

Les opérations classées sous la rubrique "assurance vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées. L'activité "dommages" des sociétés mixtes est rattachée au secteur non vie.

Primes

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

Provisions d'assurance vie (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées le cas échéant des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions techniques sont suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du groupe.

Les tables de risques de mortalité utilisés sont des tables reconnues comme adéquates localement. Néanmoins lorsqu'un changement de table aurait pour conséquence de ramener les provisions mathématiques en dessous de leur valeur de rachat, les tables d'origine utilisées pour la détermination du tarif ont été maintenues. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'arrêté du 1er Août 2006 a rendu obligatoire l'utilisation de nouvelles tables de mortalité TGF05 et TGH05 pour le calcul des provisions mathématiques de rentes viagères. L'impact de ces changements de tables a été intégralement pris en charge sur l'exercice 2006 dans les comptes consolidés du Groupe Aviva France pour un montant de 24 907 milliers d'Euros, et ce conformément aux préconisations du CNC (communiqué du 10 janvier 2007 relatif au traitement comptable de l'effet du changement des tables de mortalité homologuées pour les rentes viagères). Dans les comptes consolidés, il n'a pas été constaté à ce titre de provision pour participation aux bénéfices différée.

Contrats libellés en unités de compte

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte sur lesquelles les contrats sont adossés, à la clôture de l'exercice.

Autres provisions techniques

- Provision globale de gestion

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les

produits financiers. Il n'existe pas de telle provision dans les comptes consolidés du groupe à la clôture de l'exercice 2006.

- Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement. Ce poste inclut également la provision pour participation aux excédents.

- Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées. Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles sont comptabilisées au passif du bilan sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés, à l'exception des écarts liés à la consolidation des participations détenues par des sociétés d'assurance.

Les participations différées conditionnelles, dont l'exigibilité dépend de la réalisation d'un événement, ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion.

- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures (la durée d'amortissement maximum est de 20 ans), la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmerisation.

En conformité avec l'avis N° 2002-A du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition sont présentés au bilan de manière à distinguer les montants bruts de chargement (inscrits à l'actif du bilan en compte de régularisation) des chargements commerciaux à reporter (portés au passif dans les provisions techniques). Cette présentation est sans incidence sur le résultat (la variation présentée restant nette de chargements commerciaux à reporter).

Il est à noter que les tables actuarielles utilisées dans la détermination des amortissements de ces éléments ont été revues en 2005.

Dans une approche prudentielle, le périmètre des frais et des chargements commerciaux à reporter considéré exclut les éléments relatifs aux réseaux internes de distribution du groupe (réseaux salariés et équipes de vente à distance des sociétés d'assurance), de façon à ne conserver dans ce périmètre que les frais directement proportionnels au niveau de la collecte.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. De la participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés. Un impôt différé n'est constaté sur les retraitements de la réserve de capitalisation que lorsqu'il existe une forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de la réserve de capitalisation, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2006.

Litiges

Les litiges auxquels le groupe pourrait avoir à faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management. Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu.

III.4 Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan.

III.5 Opérations réalisées en devises étrangères

Ces opérations sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes de change latentes, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, font l'objet d'une provision enregistrée au compte de résultat.

III.6 Placements

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

III.6.1 Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité

Valeur historique

Les placements sont comptabilisés à leur valeur historique. Pour les entités intégrées dans le périmètre lors de la première consolidation, cette valeur est égale au prix d'achat hors intérêts courus. Pour les sociétés ayant fait l'objet d'entrées de périmètre depuis la première consolidation, la valeur retenue pour les comptes consolidés correspond à la valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes.

Résultat sur cessions d'actifs

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de Bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3) et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Immeubles

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt ou à leur valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes, augmenté des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien).

Les immeubles sont enregistrés à compter du 01-01-2005 suivant les méthodes de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs immobiliers par composant.

Un cinquième au minimum du parc immobilier détenu par les sociétés d'assurance fait l'objet chaque année d'une évaluation par experts. Les autres immeubles sont actualisés en raisonnant par analogie avec les expertises effectuées précédemment, en tenant compte de la nature et de la situation des biens concernés, et de la capitalisation des loyers.

Cette valeur de réalisation est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3) et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite ci-après.

Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

III.6.2 Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance

Obligations et autres titres à revenu fixe

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation correspond au cours de bourse ou à la valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance probable du débiteur.

Placements représentatifs de contrats en unités de compte

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est inclus dans le poste provisions mathématiques.

Constatation des provisions pour dépréciation à caractère durable pour les portefeuilles actions et immobilier

Une provision pour dépréciation est constatée, ligne à ligne, pour la partie de la dépréciation présentant un caractère durable. Le caractère durable s'attribue à une dépréciation lorsqu'il n'y a pas d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Ce principe s'applique, s'il est prévu de céder un bien à une valeur inférieure à sa valeur comptable ou si l'analyse ligne à ligne de la valeur des actifs fait apparaître une dépréciation dont le caractère n'apparaît pas susceptible de se renverser compte tenu de son ampleur, de sa durée prévisible, du caractère général de la dépréciation affectant l'ensemble d'un marché, du caractère spécifique de la dépréciation d'un bien devenu inadapté par rapport à son marché.

L'impact initial de l'adoption de cette méthode au 1er janvier 1995 a été imputé directement sur les capitaux propres. Depuis cette date, les dotations sont incluses dans les charges des placements.

Comptabilisation des reprises de provisions à caractère durable

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions imputées directement sur les capitaux propres, les reprises ultérieures de ces provisions doivent recevoir le même traitement, sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cessions enregistrées dans le compte de résultat.

En cas de cession des biens, la provision est reprise par résultat dans la limite de la perte effectivement constatée. L'excédent éventuel est repris directement par capitaux propres en cas d'excédent de la provision par rapport à la perte réelle ou en cas de réajustement, à la hausse, de la valeur d'estimation ayant servi de référence à la constatation de la dépréciation au 1er janvier 1995.

La partie de la provision rendue éventuellement sans objet suite à la constatation des amortissements annuels, est reprise directement par capitaux propres.

Les reprises partielles portent en priorité sur les dotations les plus anciennes.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale de l'ensemble des immeubles, des actions et des autres titres à revenu variable détenus par une société d'assurance à la date de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable nette des provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée. La dotation annuelle est égale à 1/3 de la moins value existant à la clôture de l'exercice, sans que la provision totale ne puisse excéder le montant de la moins value latente.

Ces provisions sont annulées dans les comptes consolidés.

Il n'existe pas de telle provision dans les comptes individuels des sociétés du groupe à la clôture de l'exercice 2006.

Produits des placements transférés au compte technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte technique au prorata de la part des provisions techniques d'assurance nettes sur le total des provisions techniques nettes et des capitaux propres de la société.

III.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont annulées dans les comptes consolidés.

III.8 Engagements en matière de retraite

Le groupe Aviva France participe selon les lois et usages à la constitution des retraites de son personnel (voir note 12 de l'annexe des comptes consolidés).

Pour les sociétés d'assurance en France, consécutivement à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour pertes et charges (voir note 13 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations ultérieures (à la charge de l'employeur) qui résultent de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat.

Il est à noter que les engagements de retraite du groupe envers son personnel sont soit provisionnés au passif du bilan, soit couverts par des contrats d'assurance.

III.9 Instruments financiers

Instruments financiers des sociétés d'assurance

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002, relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance.

De tels instruments sont principalement utilisés pour se prémunir contre les risques de taux et de liquidité afférents aux portefeuilles obligataires détenus en représentation de certains contrats d'assurance vie.

Les principaux types d'instruments utilisés sont :

- Les achats de caps et de floors : il s'agit d'options de couverture, traitées sur les marchés de gré à gré, destinées à maintenir la valeur ou le rendement d'un actif ou groupe d'actifs en cas de hausse des taux (pour les caps) ou de baisse des taux (pour les floors). Les primes payées annuellement au début de chaque période de référence sont enregistrées en compte de régularisation actif. L'étalement de ces primes, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement. Le différentiel d'intérêt reçu ou à recevoir, si l'évolution des taux d'intérêts est en faveur du groupe, est comptabilisé en produits ; dans le cas contraire, aucune écriture comptable n'est enregistrée.
- Les swaps de taux d'intérêt : ce type d'instrument n'est utilisé que pour des opérations de couverture. Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nominale.
- Les conventions d'emprunt sur pensions : il s'agit d'un engagement de prêt de titres, en contrepartie duquel il y a de la part du tiers partenaire un engagement de prêt de fonds. Les titres concernés sont toutefois maintenus à l'actif du bilan du groupe. L'engagement correspondant est inscrit en hors bilan.

III.10 Principes de segmentation

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance vie,
- assurance non vie,
- autres activités (qui regroupent les holdings, les sociétés de gestion d'actifs et certaines sociétés immobilières).

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 21 et 22 de l'annexe.

Les opérations réciproques du compte de résultat sont éliminées en contrepartie du compte de transfert intersectoriel, l'élimination n'a aucun impact sur la contribution du segment au résultat du groupe.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes vie et non vie est ventilée entre les deux segments assurance vie et assurance non vie selon les modalités suivantes :

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné
- les produits financiers sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités.

III.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe des charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

IV. Changements de méthode

Au cours de l'exercice 2006 le changement de méthode suivant a été réalisé :

Comptabilisation des obligations indexées sur l'inflation émises par les entreprises du secteur privé

Suite à la parution du décret n°2006-1724 du 23 décembre 2006 qui élargit l'application du R332-19 aux obligations indexées sur l'inflation émises par les entreprises privées mais la restreint aux obligations indexées sur le niveau général des prix d'un pays dont la devise est celles dans laquelle sont libellées ces obligations, les sociétés du Groupe ont modifié leurs méthodes comptables.

Conformément à l'article 2 du décret, les écritures de régularisation ont été imputées en report à nouveau et elles ont impacté la participation des assurés.

La perte imputée en report à nouveau est de 2,3 M€. Elle concerne la reprise de produits constatés sur les exercices antérieurs à 2006 (écart d'inflation et amortissement de la prime et décote).

V. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006

V.1 Variations du périmètre de consolidation au cours de l'exercice

- . Déconsolidation suite à fusion avec la société Aviva Courtage, avec effet au 1^{er} janvier 2006, de la société Aviva Direct.
- . Déconsolidation suite à fusion avec la société Aviva Assurances, avec effet au 1^{er} janvier 2006, de la société AMIS (Assurances Multirisques Interprofessionnelles de la Santé).
- . Déconsolidation, suite à cession de la participation du groupe, de la société Procapital, avec effet au 28 juillet 2006.
- . Consolidation, suite à création, de la société Aviva Investissements, filiale d'Aviva Vie.

V.2 Liste des sociétés consolidées

- SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

	Siège		% de contrôle (*)
Aviva France	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Vie	70, avenue de l'Europe	92273 Bois-Colombes	100,00
Aviva Assurances	13, rue du Moulin Bailly	92271 Bois-Colombes	100,00
Aviva Courtage	70, avenue de l'Europe	92273 Bois-Colombes	100,00
Epargne Actuelle	29-31 rue Saint Augustin	75002 Paris	100,00
Eurofil	15, rue du Moulin Bailly	92272 Bois-Colombes	100,00
La Paix Protection Juridique et Fiscale	15, rue du Moulin Bailly	92272 Bois-Colombes	100,00
Aviva Gestion d'Actifs	26-28, rue de la Pépinière	75008 Paris	100,00
Aviva Gestion Immobilier	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Croissance Pierre 2	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Investissements	70, avenue de l'Europe	92273 Bois-Colombes	100,00
Union Financière de France Banque (U.F.F.)	32, avenue d'Iéna	75116 Paris	74,91
Société d'Epargne Viagère (S.E.V.)	74, rue Saint-Lazare	75009 Paris	75,00
Société Française de Gestion & d'Investissement (Sofragi)	32, rue Beaujon	75008 Paris	56,42
Médéric Epargne	21, rue Laffitte	75009 Paris	51,00
Antarius	59, boulevard Haussmann	75008 Paris	50,00

- SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Sogessur	2, rue Jacques Daguerre	92565 Rueil-Malmaison	35,00
----------	-------------------------	-----------------------	-------

(*) Les pourcentages d'intérêts sont identiques aux pourcentages de contrôle.

VI. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'avoir un impact sur les présents comptes n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2006.

VII - ANNEXES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE

NOTE 1- ECARTS D'ACQUISITION

- ECARTS D'ACQUISITION ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2004	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	31/12/2005	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	31/12/2006
Aviva Vie							
Valeur Brute	78,2	-	-	78,2	-	-	78,2
Amortissement	(39,1)	-	(3,9)	(43,0)	-	(3,9)	(46,9)
Valeur Nette	39,1	-	(3,9)	35,2	-	(3,9)	31,3
Aviva Courtage							
Valeur Brute	8,8	-	-	8,8	-	-	8,8
Amortissement	(2,0)	-	(0,4)	(2,4)	-	(0,4)	(2,8)
Valeur Nette	6,8	-	(0,4)	6,4	-	(0,4)	6,0
Antarius							
Valeur Brute	10,5	1,0	-	11,5	-	-	11,5
Amortissement	(0,1)	-	(0,6)	(0,7)	-	(0,6)	(1,3)
Valeur Nette	10,4	1,0	(0,6)	10,8	-	(0,6)	10,2
Union Financière de France							
Valeur Brute	134,8	-	-	134,8	-	-	134,8
Amortissement	(50,0)	-	(6,8)	(56,8)	-	(6,8)	(63,6)
Valeur Nette	84,8	-	(6,8)	78,0	-	(6,8)	71,2
Epargne Actuelle							
Valeur Brute	84,5	-	-	84,5	-	-	84,5
Amortissement	(31,3)	-	(4,2)	(35,5)	-	(4,2)	(39,7)
Valeur Nette	53,2	-	(4,2)	49,0	-	(4,2)	44,8
Sogessur							
Valeur Brute	9,8	-	-	9,8	-	-	9,8
Amortissement	(3,0)	-	(0,5)	(3,5)	-	(0,5)	(4,0)
Valeur Nette	6,8	-	(0,5)	6,3	-	(0,5)	5,8
TOTAL GROUPE							
Valeur Brute	326,6	1,0	-	327,6	-	-	327,6
Amortissement	(125,5)	-	(16,4)	(141,9)	-	(16,4)	(158,3)
Valeur Nette	201,1	1,0	(16,4)	185,7	-	(16,4)	169,3

La variation de la valeur brute de l'écart d'acquisition d'Antarius provient de la détermination en 2005 du prix d'achat définitif de cette société.

NOTE 2 - ACTIFS INCORPORELS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006			31/12/2005
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)	910,5	(783,3)	127,2	170,6
Autres actifs incorporels	37,7	(11,5)	26,2	26,1
TOTAL	948,2	(794,8)	153,4	196,7

Les actifs incorporels comprennent principalement les valeurs de portefeuille des sociétés vie, correspondant à la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition de ces sociétés.

Il convient de noter que les valeurs de portefeuilles, initialement déterminées sur base de profits futurs nets d'impôt, sont présentées au brut d'un impôt différé notionnel, calculé au taux en vigueur sur la période. Le passif d'impôt différé correspondant est inscrit en provisions pour risques et charges.

Le détail par entité des valeurs de portefeuille s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006			31/12/2005
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)				
Aviva Vie	505,0	(505,0)	-	-
SEV	36,5	(31,4)	5,1	7,9
Aviva Courtage	277,5	(227,0)	50,5	80,7
Antarius	91,5	(19,9)	71,6	82,0
TOTAL	910,5	(783,3)	127,2	170,6

Les mouvements d'immobilisations incorporelles enregistrés au cours de l'exercice 2006 sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006		
	Mouvements de valeur brute	Mouvements d'amortissement	Mouvements de valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)	(7,0)	(36,5)	(43,5)
Autres actifs incorporels	(2,1)	2,3	0,1
TOTAL	(9,1)	(34,2)	(43,4)

Le mouvement de valeur brute sur les valeurs de portefeuille représente exclusivement la variation d'impôt différé entre 2005 et 2006, liée à l'évolution du taux d'impôt entre ces deux périodes.

NOTE 3 - PLACEMENTS

3.a - Placements des sociétés d'assurance Vie (hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	675,7	617,5	895,3	277,8
Actions et autres titres à revenu variable	200,7	118,8	204,6	85,8
Parts d'OPCVM actions	6 288,5	6 287,7	7 155,0	867,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 130,6	32 392,7	33 406,7	1 014,0
Parts d'OPCVM obligataires	667,6	667,6	723,1	55,5
Prêts et éléments assimilés	2 487,6	2 484,0	2 484,0	-
TOTAL DES PLACEMENTS	41 450,7	42 568,3	44 868,7	2 300,4
Total des valeurs mobilières cotées	37 136,3	38 323,7	40 318,2	1 994,5
Total des autres placements	4 314,4	4 244,6	4 550,5	305,9

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2005			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	658,0	599,1	789,9	190,8
Actions et autres titres à revenu variable	320,1	241,2	362,1	120,9
Parts d'OPCVM actions	7 069,8	7 066,0	7 753,2	687,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 842,5	31 144,0	33 674,3	2 530,3
Parts d'OPCVM obligataires	633,3	633,3	745,2	111,9
Prêts et éléments assimilés	2 506,8	2 503,7	2 503,7	-
TOTAL DES PLACEMENTS	41 030,5	42 187,3	45 828,4	3 641,1
Total des valeurs mobilières cotées	36 652,4	37 871,8	41 281,9	3 410,1
Total des autres placements	4 378,1	4 315,5	4 546,5	231,0

Les plus-values latentes nettes sur placements non cotés correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

La baisse des plus-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe est directement liée à la hausse des taux d'intérêt à long terme entre fin 2005 et fin 2006.

L'augmentation modérée des placements du secteur vie entre 2005 et 2006 est impactée par les transferts vers les placements relatifs aux contrats en unités de compte, transferts fortement favorisés en 2006 par l'adoption de l'amendement "Fourgous".

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.b - Placements des sociétés d'assurance Non Vie

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	124,0	97,6	162,4	64,8
Actions et autres titres à revenu variable	2,6	2,4	2,4	-
Parts d'OPCVM actions	496,4	496,4	504,4	8,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 109,3	1 115,1	1 112,2	(2,9)
Parts d'OPCVM obligataires	137,3	137,3	138,3	1,0
Prêts et éléments assimilés	12,9	11,7	11,7	-
TOTAL DES PLACEMENTS	1 882,5	1 860,5	1 931,4	70,9
Total des valeurs mobilières cotées	1 406,9	1 412,8	1 423,4	10,6
Total des autres placements	475,6	447,7	508,0	60,3

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2005			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	126,1	100,3	141,9	41,6
Actions et autres titres à revenu variable	3,8	3,1	3,1	-
Parts d'OPCVM actions	551,8	551,8	590,7	38,9
Obligations et autres titres à revenu fixe	972,2	979,4	1 007,7	28,3
Parts d'OPCVM obligataires	76,6	76,6	108,1	31,5
Prêts et éléments assimilés	13,4	12,8	12,8	-
TOTAL DES PLACEMENTS	1 743,9	1 724,0	1 864,3	140,3
Total des valeurs mobilières cotées	1 360,8	1 368,1	1 467,7	99,6
Total des autres placements	383,1	355,9	396,6	40,7

Les plus-values latentes nettes sur placements non cotés correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

La baisse des plus-values latentes hors placements immobiliers est liée à la hausse des taux d'intérêt à long terme entre fin 2005 et fin 2006, ainsi qu'à la rotation des actifs au sein du portefeuille.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.c - Placements des autres activités

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	99,9	47,8	80,9	33,1
Titres mis en équivalence	10,3	10,3	10,3	-
Actions et autres titres à revenu variable	104,6	104,5	129,8	25,3
Parts d'OPCVM actions	116,4	116,4	117,2	0,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	32,1	32,1	33,6	1,5
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	280,6	280,6	280,6	-
TOTAL DES PLACEMENTS	643,9	591,7	652,4	60,7
Total des valeurs mobilières cotées	219,8	219,8	247,3	27,5
Total des autres placements	424,1	371,9	405,1	33,2

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2005			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	99,8	48,3	72,8	24,5
Titres mis en équivalence	29,4	29,4	29,4	-
Actions et autres titres à revenu variable	83,2	83,2	104,7	21,5
Parts d'OPCVM actions	55,5	55,5	55,9	0,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	45,1	45,1	47,7	2,6
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	257,6	257,6	257,6	-
TOTAL DES PLACEMENTS	570,6	519,1	568,1	49,0
Total des valeurs mobilières cotées	138,7	138,7	163,1	24,4
Total des autres placements	431,9	380,4	405,0	24,6

Les mouvements sur le poste "Titres mis en équivalence" sont commentés en note 4.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.d - Totalisation des placements du groupe (tous secteurs d'activités hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	899,6	762,9	1 138,6	375,7
Titres mis en équivalence	10,3	10,3	10,3	-
Actions et autres titres à revenu variable	307,9	225,7	336,8	111,1
Parts d'OPCVM actions	6 901,3	6 900,5	7 776,6	876,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 272,0	33 539,9	34 552,5	1 012,6
Parts d'OPCVM obligataires	804,9	804,9	861,4	56,5
Prêts et éléments assimilés	2 781,1	2 776,3	2 776,3	-
TOTAL DES PLACEMENTS	43 977,1	45 020,5	47 452,5	2 432,0
Total des valeurs mobilières cotées	38 763,0	39 956,3	41 988,9	2 032,6
Total des autres placements	5 214,1	5 064,2	5 463,6	399,4

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2005			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	883,9	747,7	1 004,6	256,9
Titres mis en équivalence	29,4	29,4	29,4	-
Actions et autres titres à revenu variable	407,1	327,5	469,9	142,4
Parts d'OPCVM actions	7 677,1	7 673,3	8 399,8	726,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 859,8	32 168,5	34 729,7	2 561,2
Parts d'OPCVM obligataires	709,9	709,9	853,3	143,4
Prêts et éléments assimilés	2 777,8	2 774,1	2 774,1	-
TOTAL DES PLACEMENTS	43 345,0	44 430,4	48 260,8	3 830,4
Total des valeurs mobilières cotées	38 151,9	39 378,6	42 912,7	3 534,1
Total des autres placements	5 193,1	5 051,8	5 348,1	296,3

Les plus-values latentes sur placements pour l'ensemble du groupe (valeurs mobilières et immobilières) s'élèvent au 31 décembre 2006 à 2 432,0 M€, à comparer à 3 830,4 M€ au 31 décembre 2005, faisant apparaître une diminution totale nette entre ces deux dates d'un montant de 1 398,4 M€.

Cette évolution provient essentiellement de la diminution des plus-values latentes sur placements à caractère obligataire, liée à la hausse des taux d'intérêt à long terme entre fin 2005 et fin 2006.

Il convient de rappeler que la réalisation de ces plus-values donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats, ainsi qu'à des charges fiscales.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.e - Placements relatifs aux contrats en unités de compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placements en UC : immobilier	228,6	210,0
Placements en UC : titres à revenu variable	19,3	24,4
Placements en UC : part des OPCVM en actions	17 076,6	12 483,9
Placements en UC : titres à revenu fixe	154,4	187,7
Placements en UC : part des OPCVM en obligations	1 769,4	1 721,1
TOTAL DES PLACEMENTS EN UC	19 248,3	14 627,1

Les placements relatifs aux contrats en unités de compte sont à mettre en relation avec les engagements techniques correspondants (cf note 14 "Provisions techniques").

L'augmentation constatée entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 de 4,6 milliards d'Euros provient essentiellement des parts des OPCVM en actions. Cette évolution entre 2005 et 2006 est le reflet de l'accroissement de la proportion des contrats en unités de compte dans la collecte d'affaires nouvelles, des transferts liés à l'adoption de l'amendement "Fourgous" provenant des fonds en euros, et de l'évolution des marchés financiers sur la période.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.f - Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2006

(art. 354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

(Ne figurent dans cet état que les filiales et participations dont la valeur nette est supérieure à 1 % du capital social d'Aviva France, soit 8,5 M€)

(en milliers d'euros)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Valeur de réalisation	Capitaux Propres (avt affectation des résultats)	Résultats (bénéfice ou perte 2006)
		Brute	Nette			
1) FILIALES (50%)						
Victoire Immo 1	100,00%	78 766	78 766	101 169	60 392	2 600
SCI Croissance Pierre	100,00%	75 338	75 338	99 616	72 957	5 538
SAS Voltaire	100,00%	31 252	31 252	87 067	33 000	3 968
Courcelles-jost	100,00%	24 464	24 464	50 415	24 703	1 406
Fénelon Rocroy	100,00%	8 690	8 690	14 604	9 659	144
S.C.I.P. (1)	99,98%	26 943	15 056	29 826	8 557	975
SCI Sélectipierre	99,96%	87 679	87 679	89 034	50 413	3 744
Pierrevenus	89,73%	60 407	60 407	60 405	55 508	3 907
Logipierre 6	66,33%	9 874	9 874	10 778	15 860	463
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
SCPI Croissance Immo	45,96%	20 043	16 533	16 540	52 253	2 404
Logipierre 1	44,46%	31 236	30 670	20 426	62 091	2 084
Sélectipierre 1	29,69%	11 459	11 459	14 245	29 822	3 487
Sélectipierre 2	22,16%	22 037	22 037	19 328	106 327	7 818
Ufifrance Immobilier	20,40%	61 419	61 419	62 316	356 904	17 216

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière

NOTE 4 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE

4.a - Mouvements de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Titres mis en équivalence au 01/01	29,4	25,5
Sorties de périmètre	(23,3)	-
Dividendes versés	(1,4)	(0,7)
Augmentations de capital	-	1,2
Quote-part de résultat	5,9	3,9
Autres mouvements	(0,3)	(0,5)
TITRES MIS EN EQUIVALENCE A LA CLOTURE	10,3	29,4

La sortie de périmètre en 2006 correspond exclusivement à la cession en totalité des titres Procapital fin juillet 2006.

4.b - Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006				31/12/2005	
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres activités	Total QP résultat % de contrôle	Total QP résultat % de contrôle	
Assurance :						
SOGESSUR			1,4	1,4 35,00%	0,7 35,00%	
Autres activités :						
Procapital (*)	-	-	4,5	4,5 45,40%	3,2 45,40%	
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT	0,0	0,0	5,9	5,9	3,9	

(*): pour 7 mois de résultat en 2006 (du 1er janvier à la date de cession des titres).

4.c - Ventilation des titres des sociétés mises en équivalence par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006				31/12/2005
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres activités	Total	Total
Assurance :					
SOGESSUR			10,3	10,3	8,9
Autres activités :					
Procapital			-	-	20,5
TOTAL	0,0	0,0	10,3	10,3	29,4

NOTE 5 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

5.a Ventilation des créances par nature

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable au 31/12/2006	Valeur nette comptable au 31/12/2005
Créances sur les assurés	17,0	(4,6)	12,4	14,8
Créances sur les intermédiaires	551,0	(4,8)	546,2	536,0
Primes acquises et non émises	28,5	-	28,5	34,7
Créances diverses	-	-	-	0,4
Total créances d'opérations d'assurance	596,5	(9,4)	587,1	585,9
Créances des opérations de réassurance	26,4	-	26,4	21,9
TOTAL	622,9	(9,4)	613,5	607,8

5-b Ventilation des créances par échéance au 31/12/2006

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Créances des opérations d'assurance	573,9	11,7	1,6	587,2
Créances des opérations de réassurance	26,4	-	-	26,4
Participation bénéficiaire différée	-	-	-	-
TOTAL	600,3	11,7	1,6	613,6

NOTE 6 - CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

6.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie	139,5	104,4
Assurance Non Vie	29,1	5,1
Autres Activités	16,1	20,5
TOTAL	184,7	130,0

6.b Ventilation par échéance au 31/12/2006

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	139,5	-	-	139,5
Assurance Non Vie	29,1	-	-	29,1
Autres Activités	16,1	-	-	16,1
TOTAL	184,7	-	-	184,7

NOTE 7 - AUTRES CREANCES

7.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie	185,8	202,0
Assurance Non Vie	20,5	19,0
Autres Activités	28,8	21,3
Sous-total hors Impôts différés	235,1	242,3
Impôts différés actif (cf note 12)	-	-
TOTAL	235,1	242,3

7.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Personnel	1,0	0,9
Etat - Impôts sur les bénéfices	1,1	3,9
Etat & Organismes sociaux	23,5	12,5
Débiteurs divers	209,5	225,0
TOTAL hors Impôts différés	235,1	242,3

NOTE 7 - AUTRES CREANCES (suite)

7.c Ventilation par échéance au 31/12/2006

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	185,8	-	-	185,8
Assurance Non Vie	20,5	-	-	20,5
Autres Activités	28,8	-	-	28,8
TOTAL	235,1	-	-	235,1

7.d Valeurs brutes et dépréciations

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur brute	Provision dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Assurance Vie	187,3	(1,5)	185,8	202,0
Assurance Non Vie	25,1	(4,5)	20,6	19,0
Autres Activités	28,8	0,0	28,8	21,3
TOTAL	241,2	(6,0)	235,2	242,3

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS

8.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie	3,8	4,3
Assurance Non Vie	0,4	0,6
Autres Activités	0,1	0,2
TOTAL	4,3	5,1

8.b Valeur nette, provisions, amortissements, VNC des autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006		Valeur nette
	Valeur brute	Amortissement	
<u>Actifs corporels d'exploitation</u>			
Montant au 31/12/2005	18,5	(13,4)	5,1
Mouvements 2006	(3,1)	2,3	(0,8)
Montant au 31/12/2006	15,4	(11,1)	4,3

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

9.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie	1 235,5	1 173,4
Assurance Non Vie	73,6	71,7
Autres Activités	0,5	0,9
TOTAL	1 309,6	1 246,0

9.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Frais d'acquisition reportés	626,8	571,1
Assurance Vie	573,2	516,8
Assurance Non Vie	53,6	54,3
Intérêts et loyers acquis non échus	618,5	597,8
Assurance Vie	599,5	580,5
Assurance Non Vie	18,7	16,5
Autres activités	0,3	0,8
Autres comptes de régularisation actif	64,3	77,1
Assurance Vie	62,9	76,1
Assurance Non Vie	1,2	0,9
Autres activités	0,2	0,1
TOTAL	1 309,6	1 246,0

Ainsi qu'évoqué dans les principes et méthodes, en section III de la présente annexe, les frais d'acquisition reportés tels que présentés ci-dessus sont bruts des chargements commerciaux à reporter; ces derniers figurent au passif dans les provisions techniques.

NOTE 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Acomptes sur dividendes	Résultat de l'exercice	TOTAL
Au 31/12/2004	852,0	1 093,1	(225,3)	(150,0)	200,5	1 770,3
Affectation du résultat 2004			50,5	150,0	(200,5)	-
Résultat net part du groupe					242,6	242,6
Dividendes versés			(107,6)	(150,0)		(257,6)
Impact de l'application de la méthode d'amortissement par composants			(9,3)			(9,3)
Impact de l'application de la méthode relative à la provision pour engagements sociaux			(15,2)			(15,2)
Autres mouvements			(0,1)			(0,1)
Au 31/12/2005	852,0	1 093,1	(307,0)	(150,0)	242,6	1 730,7
Affectation du résultat 2005			92,6	150,0	(242,6)	-
Résultat net part du groupe					447,5	447,5
Dividendes versés			(123,8)	(270,5)		(394,3)
Impact sur les réserves du changement de méthode de comptabilisation des OATI			(2,3)			(2,3)
Autres mouvements			(0,2)			(0,2)
Au 31/12/2006	852,0	1 093,1	(340,7)	(270,5)	447,5	1 781,4

Comme décrit au paragraphe III.2 de la présente annexe, les montants au titre de la réserve de capitalisation constatés dans les comptes individuels sont annulés dans les comptes consolidés, pour un total de 719,3 M€ au 31 décembre 2006. La fraction de ce montant qui est contractuellement attribuable aux assurés (487,8M€) fait l'objet d'une dotation à la provision pour participation différée aux bénéficiaires ; l'impact net de l'extourne de la réserve de capitalisation sur les fonds propres est donc de 231,5M€.

Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe IV de la présente annexe, la variation des réserves consolidées en 2006 est impactée par les changements de méthode concernant la comptabilisation des obligations indexées sur l'inflation émises par les entreprises du secteur privé.

NOTE 11- INTERETS MINORITAIRES

Mouvements de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts minoritaires à l'ouverture	279,1	255,3
Quote-part de résultat	26,2	19,4
Dividendes versés	(26,5)	(12,5)
Augmentation de capital	23,7	16,0
Autres mouvements	(0,2)	0,9
Intérêts minoritaires à la clôture	302,3	279,1

Les montants figurant en « Augmentation de capital » correspondent en 2006 aux augmentations de capital effectuées par Antarius, SEV et UFF, et en 2005 par Antarius et UFF.

NOTE 12- PASSIFS SUBORDONNES AU 31/12/2006

Les passifs subordonnés sont constitués exclusivement de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).
Au 31 décembre 2006, ils ont les caractéristiques suivantes :

Emetteur	Souscripteur	Montant (en M€)	Taux d'intérêt
Antarius	Crédit du Nord	3,8	TEC 10 - 0,72%
Médéric Epargne	Auxia	4,7	3,507%

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour pensions	124,5	115,7
Provisions pour impôts différés	85,4	103,2
Provisions pour risques	64,7	51,7
Autres provisions pour risques et charges	6,5	8,7
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	281,1	279,3

13.a Impôts différés (Actif & Passif)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
<u>Impôts différés passifs (cf ci-dessus)</u>		
Impôts différés sur revalorisation des actifs	17,8	19,9
Impôts différés sur frais d'acquisition reportés	28,4	25,0
Impôts différés sur autres différences temporaires	(4,6)	(1,3)
Impôts différés notionnels sur les valeurs de portefeuille	43,8	59,6
Total impôts différés passifs	85,4	103,2

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte que dans la mesure où leur activation ne conduit pas à un actif net d'impôt différé au niveau de l'entité fiscale ; ils apparaissent alors en diminution des impôts différés passifs. Dans le cas contraire, aucun impôt différé n'est comptabilisé. Les impôts différés actifs non comptabilisés s'élèvent à 85,2 M€ au 31 décembre 2006 et 94,6 M€ au 31 décembre 2005.

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

* Régime à cotisations définies

L'ensemble des salariés du Groupe bénéficie d'un régime à cotisations définies géré par un assureur extérieur au Groupe. Dans un régime à cotisations définies, l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées (3,9 M€ en 2006) constituent des charges de l'exercice.

* Régime à prestations définies

Il est constitué :

- de la couverture médicale au profit des retraités et futurs retraités de la société, soit 50 % de la cotisation appelée par la mutuelle du groupe Aviva France,
- des indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite,
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC,
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, gérée par Aviva Courtage. Il a été comptabilisé au passif du bilan un montant de 25,7 M€ correspondant aux engagements envers les salariés actifs des sociétés du Groupe, et 50,3 M€ correspondant aux engagements envers les retraités des sociétés du Groupe. Soit un total de 76,0 M€ à fin 2006.

En millions d'euros	Nom du régime	31/12/2006			Total
		Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	
Variation de la dette actuarielle					
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture		12,3	21,9		34,2
- Coût des services rendus dans la période		0,8	1,6		2,4
- Intérêt sur la dette		0,5	1,2		1,7
- Cotisations employés					
- Modification du régime					
- Acquisitions/Cessions de filiales					
- Réductions de régimes					
- Cessations de régimes					
- Evénements exceptionnels					
- Gains/(pertes) actuariels		1,6	0,6		2,2
- Prestations		-0,4	-0,3		-0,7
- Ecart de conversion					
- Transfert des provisions de personnel					
- Autres				1,9	1,9
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)		14,8	25,0	1,9	41,7
Dont régimes entièrement non financés		14,8	25,0	1,9	41,7
Dont régimes financés en tout ou partie					
Variation des actifs de couverture					
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		Néant	Néant	Néant	Néant
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)		Néant	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A+B)		14,8	25,0	1,9	41,7
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)		-0,6	0,8		0,2
- Coût des services passés restant à amortir					
- Dette initiale restant à amortir					
- Actif non comptabilisé					
Engagements nets		14,2	25,8	1,9	41,9
Juste valeur des droits à remboursement					
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture					
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture					
- Précisions sur les droits à remboursement					
Charge de l'exercice					
- Coût des services rendus de la période		0,8	1,6		2,4
- Coût financier (effet de la désactualisation)		0,5	1,2		1,7
- Prestations					
- Rendement attendu des actifs de régime					
- Amortissement des profits ou pertes actuariels					
- Amortissement du coût des services passés					
- Amortissement de la dette initiale non constatée					
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation					
- Plafonnements d'actifs					
- Evénements exceptionnels					
- Autres		2,0		1,9	3,9
Coût total de la période		3,3	2,8	1,9	8,0
Hypothèses actuarielles :					
- Taux d'actualisation retenus régime		4%	5%	4%	
- Taux d'inflation retenus régime					
- Taux de rendement attendus des actifs régime					
- Table de mortalité des actifs		INSEE F 2000	INSEE F 2000		
- table de mortalité des retraités		TPG 1993		TPG 1993	
- Taux attendus d'augmentation de salaires			*		
- Taux d'évolution des coûts médicaux		5%			
- Taux d'augmentation des rentes retenu				2%	
- Répartition Indemnité de fin de carrière/Indemnité de mise à la retraite			80%/20%		
- Age de départ en retraite		62 ans	62 ans		
- Durée résiduelle d'activité		20 ans	20 ans		
- Taux de sortie		*	*		

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

* Engagements long terme

En millions d'euros	31/12/2006	31/12/2005	Variation
Médaille du travail	2,0	1,9	0,1
Jours anniversaires	4,8	4,5	0,3
TOTAL ENGAGEMENTS LONG TERME	6,8	6,4	0,4

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES

14.a Provisions techniques brutes de réassurance

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Provisions d'assurance vie	41 122,7	40 678,4
Provisions pour sinistres à payer vie	83,8	77,8
Provisions pour participation aux bénéfices vie	671,7	556,3
Provisions pour participation différée aux bénéfices vie	542,7	560,4
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Autres provisions techniques vie	548,2	499,4
Assurance Vie	42 969,1	42 372,3
Provisions pour primes non acquises	338,7	332,3
Provisions pour sinistres à payer non vie	1 309,7	1 184,6
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	0,2	0,2
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Provisions d'égalisation	23,2	26,0
Provisions pour risques en cours	29,0	10,5
Autres provisions techniques non vie	161,8	171,6
Assurance Non Vie	1 862,6	1 725,2
Total provisions techniques brutes de réassurance	44 831,7	44 097,5
Provisions mathématiques U.C.	19 172,0	14 609,4
Provisions pour participation aux bénéfices U.C.	71,8	69,4
Provisions pour participation différée aux bénéfices U.C.	-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte	19 243,8	14 678,8
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	64 075,5	58 776,3

Le total des provisions techniques a augmenté de 5,3 milliards d'Euros par rapport à 2004, dont 4,6 milliards liés aux contrats en unités de compte. Cette évolution est similaire à celle observée sur les placements en unités de compte.

Les autres provisions techniques vie comprennent principalement les chargements commerciaux à reporter (pour un montant de 484,6 M€ au 31 décembre 2006, et de 432,0 M€ au 31 décembre 2005).

14.b - Part des réassureurs dans les provisions techniques

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Provisions d'assurance vie	392,3	381,2
Provisions pour sinistres à payer vie	5,5	2,7
Provisions pour participation aux bénéfices vie	0,0	0,1
Autres provisions techniques vie	0,0	0,0
Assurance Vie	397,8	384,0
Provisions pour primes non acquises	6,2	6,7
Provisions pour sinistres à payer non vie	154,3	142,2
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques non vie	11,7	12,0
Assurance Non Vie	172,2	160,9
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	570,0	544,9
Provisions techniques des contrats en unités de compte	2,2	2,4
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	572,2	547,3

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES (suite)

14.c - Provisions techniques nettes par branche d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie (hors UC)	42 571,3	41 988,3
Assurance Vie (UC)	19 241,6	14 676,4
Assurance Vie (yc UC)	61 812,9	56 664,7
Dommages corporels	251,6	223,9
Dommages aux biens	354,5	327,0
Automobile	552,6	531,5
Responsabilité civile	133,9	124,6
Construction	370,7	329,9
Maritime, Aviation, Transports	10,8	10,2
Autres	16,4	17,2
Assurance Non Vie	1 690,5	1 564,3
TOTAL	63 503,4	58 229,0

Les branches d'activité utilisées pour les présentations consolidées sont issues de regroupements des catégories ministérielles.

NOTE 15 - DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

15.a Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Dépôts reçus des réassureurs	21,9	19,4
Dettes nées des opérations d'assurance directe	179,3	191,9
Dettes nées des opérations de réassurance	48,2	50,6
TOTAL	249,4	261,9

15.b Ventilation par échéance au 31/12/2006

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Dépôts reçus des réassureurs	21,9	-	-	21,9
Dettes nées des opérations d'assurance directe	179,3	-	-	179,3
Dettes nées des opérations de réassurance	48,2	-	-	48,2
TOTAL	249,4	0,0	0,0	249,4

NOTE 16 - DETTES REPRESENTÉES PAR DES TITRES

16.a - Ventilation par nature

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts Obligataires	-	-
Billets de trésorerie et autres TCN émis	5,0	5,0
TOTAL	5,0	5,0

16.b Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
AU 31/12/2006				
Billet de trésorerie et autres TCN émis	5,0	-	-	5,0
TOTAL	5,0	-	-	5,0

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

17.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie	81,6	98,0
Assurance Non Vie	36,5	30,2
Autres activités	16,7	
TOTAL	134,8	128,2

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE (suite)

17.b Ventilation par échéance au 31/12/2006

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	81,6	-	-	81,6
Assurance Non Vie	36,5	-	-	36,5
Autres activités	16,7	-	-	16,7
TOTAL	134,8	-	-	134,8

NOTE 18 - AUTRES DETTES

18.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie	278,6	272,1
Assurance Non Vie	83,5	92,8
Autres activités	302,1	351,4
TOTAL	664,2	716,3

18.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Personnel	55,3	55,4
Etat - Impôts sur les bénéfices	7,9	12,7
Etat & Organismes sociaux	77,8	80,7
Créditeurs divers	519,1	562,9
Autres dettes d'exploitation	660,1	711,7
Dépôts et cautionnements reçus	3,8	4,3
Autres emprunts et dettes assimilés	0,3	0,3
Autres dettes financières	4,1	4,6
TOTAL	664,2	716,3

La diminution du poste créditeurs divers comprend la variation des comptes courants d'intégration fiscale avec la société tête de groupe fiscal Aviva Participations pour 32,1 M€.

NOTE 18 - AUTRES DETTES (suite)

18.c Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	278,6	-	-	278,6
Assurance Non Vie	83,5	-	-	83,5
Autres activités	302,1	-	-	302,1
TOTAL	664,2	-	-	664,2

NOTE 19 - COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

19. Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
Assurance Vie	5,8	7,7
Assurance Non Vie	2,7	5,2
Autres activités	0,3	-
TOTAL	8,8	12,9

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE 20 - CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurance	6 432,4	6 342,4
Chiffre d'affaires des autres activités	222,7	148,8
TOTAL	6 655,1	6 491,2

NOTE 21 RESULTAT DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

21.a.1 Chiffre d'affaires assurance par catégorie

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005
Primes brutes		
Assurance Vie	5 225,8	5 158,7
Assurance Non Vie		
Dommages corporels	339,1	321,6
Dommages aux biens	331,5	326,9
Automobile	381,7	384,8
Responsabilité civile	62,2	65,8
Construction	85,8	79,1
Maritime, Aviation, Transports	(0,3)	(0,3)
Autres	6,6	5,8
Total Assurance Non Vie	1 206,6	1 183,7
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DE REASSURANCE	6 432,4	6 342,4
Cessions et rétrocessions		
Assurance Vie	(32,7)	(109,5)
Assurance Non Vie	(67,7)	(67,3)
Primes cédées en réassurance	(100,4)	(176,8)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET DE REASSURANCE	6 332,0	6 165,6

Le groupe Aviva France exerce quasi exclusivement son activité sur le territoire français.

La diminution des cessions en réassurance pour l'activité vie découle essentiellement de la fin du traité de réassurance chez Aviva Vie et SEV concernant le produit AFER, intervenue fin 2005.

21.a.2 Ventilation du chiffre d'affaires vie et des provisions techniques vie 2006 par nature

En millions d'euros

	Collectives				Individuelles et capitalisation				TOTAL Affaires directes	TOTAL Acceptations	TOTAL
	Vie		Décès		Vie		Temporaires décès				
	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR			
Chiffre d'affaires	0,0	52,8	0,0	6,0	1 811,8	3 159,6	0,0	40,1	5 070,2	155,6	5 225,8
Provisions techniques brutes à la clôture *	0,0	1 263,4	0,0	0,3	18 431,1	40 394,1	0,0	16,2	60 105,2	2 107,8	62 213,0

(*) Les acceptations incluent 812,7 M€ en unités de compte.

21.b Compte technique de l'assurance vie

En millions d'euros	2006		2005	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	5 225,8	(32,7)	5 193,1	5 049,2
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 214,2	-	2 214,2	2 139,6
Ajustements ACAV (plus-values)	2 135,9	-	2 135,9	2 373,6
Autres produits techniques	133,8	-	133,8	109,7
Charges des sinistres	(3 107,0)	30,7	(3 076,3)	(2 285,7)
- Prestations et frais payés	(3 082,8)	30,0	(3 052,8)	(2 262,0)
- Charges des provisions pour sinistres	(24,2)	0,7	(23,5)	(23,7)
Charges des autres provisions techniques	(3 080,9)	(0,8)	(3 081,7)	(4 046,9)
- Provisions d'assurance vie	1 506,9	(0,6)	1 506,3	(903,0)
- Provisions en UC	(4 587,4)	(0,2)	(4 587,6)	(3 118,2)
- Autres provisions techniques	(0,4)	-	(0,4)	(25,7)
Participation aux résultats	(2 149,7)	12,5	(2 137,2)	(2 121,1)
Frais d'acquisition et d'administration	(347,7)	0,1	(347,6)	(281,7)
- Frais d'acquisition	(162,4)	-	(162,4)	(109,5)
- Frais d'administration	(185,3)	-	(185,3)	(178,4)
- Commissions reçues de réassureurs	-	0,1	0,1	6,2
Ajustements ACAV (moins-values)	(777,4)	-	(777,4)	(655,1)
Autres charges techniques	(9,7)	-	(9,7)	(8,8)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	237,3	9,8	247,1	272,8
Participation des salariés			(9,8)	(9,7)
Produits nets des placements hors part du compte technique			67,2	61,2
Transferts intersectoriels			0,3	1,2
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	237,3	9,8	304,8	325,5

Il est à noter que le résultat technique 2005 était favorablement impacté par la révision des tables actuarielles servant à déterminer l'amortissement des frais d'acquisition reportés et des chargements commerciaux à reporter, pour environ 65 M€.

Cependant, cet effet est compensé par l'impact de la révision des tables actuarielles sur l'amortissement des valeurs de portefeuille, comptabilisé en autres produits nets, en dehors du résultat d'exploitation (cf note 24).

21.c Compte technique de l'assurance non vie

	2006		2005	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 200,2	(68,2)	1 132,0	1 102,4
- Primes	1 206,6	(67,7)	1 138,9	1 116,4
- Variation des primes non acquises	(6,4)	(0,5)	(6,9)	(14,0)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	163,0	-	163,0	153,2
Autres produits techniques	13,4	-	13,4	13,6
Charges des sinistres	(845,0)	27,7	(817,3)	(805,5)
- Prestations et frais payés	(733,9)	28,3	(705,6)	(700,4)
- Charges des provisions pour sinistres	(111,1)	(0,6)	(111,7)	(105,1)
Charges des autres provisions techniques	(6,4)	1,4	(5,0)	(14,9)
Participation aux résultats	(2,4)	0,2	(2,2)	(2,1)
Frais d'acquisition et d'administration	(296,5)	1,4	(295,1)	(307,4)
- Frais d'acquisition	(209,9)	-	(209,9)	(205,9)
- Frais d'administration	(86,6)	-	(86,6)	(103,7)
- Commissions reçues de réassureurs		1,4	1,4	2,2
Autres charges techniques	(13,2)	-	(13,2)	(20,9)
Variation de la provision pour égalisation	3,2	-	3,2	4,1
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	216,3	(37,5)	178,8	122,5
Participation des salariés			(7,0)	(5,8)
Produits nets des placements hors part du compte technique			34,3	34,3
Transferts intersectoriels			0,2	0,2
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	216,3	(37,5)	206,3	151,2

NOTE 22 - COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

<i>En millions d'euros</i>	2006			2005	
	Holdings	Gestion d'actifs	Immobilier	Total	Total
Chiffre d'affaires	-	217,9	4,8	222,7	148,8
Autres produits d'exploitation	-	3,4	1,0	4,4	3,1
Charges de personnel (yc participation des salariés)	(2,4)	(8,4)	(0,2)	(11,0)	(10,8)
Autres charges d'exploitation	(6,7)	(165,4)	(1,8)	(173,9)	(110,5)
Impôts et taxes	(0,9)	(2,5)	(0,4)	(3,8)	(3,6)
Dotations aux amortissements et provisions	(1,1)	(0,2)	(0,8)	(2,1)	(1,2)
Résultat d'exploitation	(11,1)	44,8	2,6	36,3	25,8
Charges et produits financiers	120,3	22,5	0,4	143,2	(25,0)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	109,2	67,3	3,0	179,5	0,8
Transferts intersectoriels	3,3	(3,7)	(0,1)	(0,5)	(1,4)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	112,5	63,6	2,9	179,0	(0,6)

L'augmentation des charges et produits financiers provient en majorité de la plus-value réalisée par la société Aviva France sur la vente des titres Procapital, pour 119,5 M€.

NOTE 23 - PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	2006			2005	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Revenus des placements	71,9	1 982,8	28,7	2 083,4	2 166,4
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Produits provenant de la réalisation des placements	135,6	419,6	161,1	716,3	397,8
Frais internes & externes de gestion des placements et intérêts	(1,1)	(54,4)	(18,8)	(74,3)	(97,2)
Autres charges des placements	(2,6)	(4,9)	-	(7,5)	(7,2)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(7,7)	(64,5)	(27,5)	(99,7)	(117,0)
Résultat de change	(0,1)	0,2	(0,2)	(0,1)	(0,8)
Variation des provisions pour dépréciation	1,3	2,5	(0,1)	3,7	21,3
TOTAL hors ajustements ACAV	197,3	2 281,3	143,2	2 621,8	2 363,3
Ajustements ACAV (plus-values)	-	2 135,9	-	2 135,9	2 373,6
Ajustements ACAV (moins-values)	-	(777,4)	-	(777,4)	(655,1)
TOTAL	197,3	3 639,8	143,2	3 980,3	4 081,8

L'augmentation des produits financiers nets de charges (hors ajustements ACAV) provient essentiellement des plus-values nettes provenant de la réalisation des placements, incluant notamment la plus-value sur les titres Procapital précédemment mentionnée.

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS NETS

<i>En millions d'euros</i>	2006			2005	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Amortissement des valeurs de portefeuille des société Vie (*)	-	(27,6)	-	(27,6)	(104,7)
Résultat non technique de l'Activité de Courtage en Vie	-	29,9	-	29,9	31,7
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Vie	-	0,2	-	0,2	(0,5)
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Non Vie	0,7	-	-	0,7	(1,3)
TOTAL	0,7	2,5	-	3,2	(74,8)

(*) : Montants nets d'impôt différé notionnel

Comme décrit au paragraphe II.4.3. de l'annexe aux comptes 2005, l'amortissement des valeurs de portefeuille en 2005 était impactée par la révision des plans d'amortissement.

NOTE 25 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2006			2005	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Vie	-	(1,6)	-	(1,6)	(1,1)
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Non Vie	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel des Autres Activités	-	-	0,2	0,2	(0,5)
TOTAL hors éléments liés à la réalisation des placements	-	(1,6)	0,2	(1,4)	(1,6)
Impact de déconsolidation de la société Procapital (*)	-	-	(3,2)	(3,2)	-
TOTAL des éléments liés à la réalisation des placements	-	-	(3,2)	(3,2)	-
TOTAL	-	(1,6)	(3,0)	(4,6)	(1,6)

(*) hors plus-values de cession des titres.

NOTE 26- PREUVE D'IMPOT AU 31/12/2006

<i>En millions d'euros</i>	2006	2005
Résultat avant impôt et intérêts minoritaires	678,2	387,2
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,93%
Charge d'impôt théorique	(233,5)	(135,2)
Différences liées au taux d'impôt réduit	38,5	20,0
Amortissement de la valeur portefeuille Vie	(9,5)	(36,6)
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,6)	(5,7)
Variation des impôts différés non activés	10,6	12,6
Impôt théorique sur résultat net des sociétés mises en équivalence	2,0	1,4
Plus et moins values internes sur titres consolidés	-	11,4
Autres éléments	(7,0)	6,9
Charge d'impôt effective	(204,5)	(125,2)
Impôt exigible	(206,7)	(132,3)
Impôt différé	2,2	7,1
Charge d'impôt totale	(204,5)	(125,2)

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 27 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

27.a Engagements hors bilan des sociétés d'assurance et autres activités

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	31/12/2005
ENGAGEMENTS RECUS	78,9	89,0
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0,3	-
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	800,8	756,6
Autres engagements	95,2	91,1
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	469,2	459,4
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

27.b Instruments financiers

Montants notionnels au 31/12/2006

En millions d'euros

Caps	4 465,0
Swaps de taux	30,0
Commissions à payer sur caps	(3,3)

Les produits dérivés en place au 31/12/2006 concernent exclusivement l'activité d'Assurance Vie. Ils portent sur un notionnel de 4 495 M€ au 31 décembre 2006, et ont à cette date une valeur de marché de 13 M€ (hors valeur des primes futures).

NOTE 28 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif salarié du groupe Aviva France s'élève au 31/12/2006 à 3 310 personnes. L'effectif total du Groupe au 31/12/2005 était de 3 340 personnes.